



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Novembre 2020

Le cinq novembre Deux Mille Vingt, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville d'Yzeure s'est réuni en session ordinaire à la Salle de Démocratie Locale, sous la présidence de M. Pascal PERRIN, Maire, à la suite de la convocation dématérialisée faite par lui, le 30 octobre, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

Etaient présents : M. Pascal PERRIN, Maire – M. Jean-Michel BOURGEOT – Mme Yasmina KORIS – M. Jérôme LABONNE – Mme Jennifer CREUSEVAUT – M. Sébastien CLAIRE – Mme Michèle DENIS – M. Olivier DUBESSAY – Mme Marie-Luce GARAPON – M. Yves CHANY, Adjoint
M. Jean-Marc SCHAER – Mme Catherine BRISVILLE – M. François LARRIERE-SEYS (jusqu'à la question n° 10) – M. Bernard FRADIN – Mme Isabelle LASMAYOUS – Mme Nabila FERDJAOUI – M. Régis SZALKO – Mme Pascale FOUCAULT – Mme Anne KEBOUR – M. Bruno NANCEY – Mme Aline MAURICE – Mme Laëtitia PLANCHE – M. Mustapha BABRAHIM – Mme Jackie RENAUD – Mme Carole BEURRIER – M. Benoît FONTAINE – M. Michel CLAIRE – Mme Brigitte DAMERT – Mme Isabelle FONCEL — Mme Marie LACQUIT, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et ont donné pouvoir : M. Guillaume DEVAUX – Mme Maria BARRETO – M. David AUMAITRE – M. François LARRIERE-SEYS (à partir de la question n° 11)

M. Pascal PERRIN procède à la lecture des pouvoirs exprimés par les membres excusés.
M. Guillaume DEVAUX a donné pouvoir à Mme Brigitte DAMERT pour voter en son lieu et place les questions figurant à l'ordre du jour de la présente séance, Mme Maria BARRETO à M. Michel CLAIRE, M. David AUMAITRE à Mme Marie LACQUIT, M. François LARRIERE-SEYS à M. Bruno NANCEY (à partir de son départ).

M. Jean-Michel BOURGEOT est ensuite désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la présente séance qu'il a acceptées.

M. Pascal PERRIN après avoir fait l'appel invite les élus à se lever et rend l'hommage suivant à Samuel PATY :

« Assassiné parce qu'il exerçait son métier qui vise à éclairer et à former des esprits libres.
Assassiné parce qu'au-delà des différences de chacun, il transmettait à ses élèves les valeurs de la République.

Assassiné parce qu'à travers cet attentat, sont visées la liberté de conscience et la liberté d'expression, le pluralisme des idées sur lesquelles se fondent la démocratie.

Nous sommes tous profondément choqués, accablés, et nos pensées vont pour ses proches : sa famille, ses amis, ses élèves, ses collègues...

L'école doit rester un lieu privilégié où l'on apprend la citoyenneté, la laïcité, le vivre-ensemble, un lieu où l'on forme des citoyens libres !

Ne cédon's rien à l'obscurantisme, ni à la haine. Poursuivons les combats pour que vivent les valeurs de la République : liberté – égalité – fraternité.

Pour marquer notre attachement à nos valeurs républicaines et en hommage à Samuel Paty, je vous propose d'observer une minute de silence et d'associer, dans nos pensées, les victimes de l'attentat de Nice. »

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020, dont un exemplaire a été mis à disposition de chaque conseiller municipal par voie dématérialisée, mis aux voix par M. Pascal PERRIN, est approuvé à l'unanimité.

Avant que l'Assemblée aborde l'ordre du jour, M. Pascal PERRIN donne connaissance des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal :

- 1) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec EUROVIA DALA – 6 rue Colbert – BP 34 – 03401 YZEURE, pour une durée de neuf mois à compter de la date fixée par ordre de service ;
- 2) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec en première position : IMPRIMERIE DECOMBAT – 25, rue Georges Charpak Zone des Montels III BP49 63118 CEBAZAT pour un montant estimatif non contractuel de 57.030,00 € H.T. soit 68.436,00 € T.T.C et en deuxième position : INORE GROUPE Impression – 4, rue Thomas Edison 58640 VARENNES-VAUZELLES, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;
- 3) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec en première position : INORE GROUPE Impression – 4, rue Thomas Edison 58640 VARENNES-VAUZELLES pour un montant estimatif non contractuel de 5.166,00 € H.T. soit 6.199,20 € T.T.C et avec en deuxième position : ALPHA NUMERIQ – Rue de Bad Vilbel Zone de l'Etoile 03000 MOULINS, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;
- 4) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec en première position : ALPHA NUMERIQ – Rue de Bad Vilbel Zone de l'Etoile 03000 MOULINS pour un montant estimatif non contractuel de 30.756,63 € H.T. soit 36.907,96 € T.T.C et avec en deuxième position : IMPRIMERIE DECOMBAT – 25, rue Georges Charpak Zone des Montels III BP49 63118 CEBAZAT, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;
- 5) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec en première position : ALPHA NUMERIQ – Rue de Bad Vilbel Zone de l'Etoile 03000 MOULINS pour un montant estimatif non contractuel de 35.824,00 € H.T. soit 42.989,00 € T.T.C et avec en deuxième position : IMPRIMERIE DECOMBAT – 25, rue Georges Charpak Zone des Montels III BP49 63118 CEBAZAT, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;

- 6) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec en première position : ALPHA NUMERIQ – Rue de Bad Vilbel Zone de l'Etoile 03000 MOULINS pour un montant estimatif non contractuel de 6.939,00 € H.T. soit 8.326,80 € T.T.C et avec en deuxième position : IMPRIMERIE DECOMBAT – 25, rue Georges Charpak Zone des Montels III BP49 63118 CEBAZAT, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;
- 7) Le 23 septembre 2020, est conclu un marché passé selon procédure adaptée avec en première position : PGDIS – rue du Pairoux 63530 ENVAL pour un montant estimatif non contractuel de 13.657,50 € H.T. soit 16.389,00 € T.T.C et avec en deuxième position : INAPA France – 11 rue de la Nacelle 91813 CORBEIL ESSONNE CEDEX, pour une durée de trois ans à compter du 15 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2023 inclus ;
- 8) Le 12 octobre 2020, est approuvée la demande de renouvellement de la convention « ECOPASS » de mise à disposition de 1 bouteille d'Arcal Altop M20 pour le service serrurerie souscrite auprès de la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE- TSA 10020- 69794 SAINT PRIEST CEDEX ;
- 9) Le 21 octobre 2020, est décidé de réaliser un emprunt de 400 000 € (quatre cent mille euros) auprès du Crédit Agricole Centre France pour financer la 2^{ème} partie du programme d'investissement inscrit au Budget Principal 2020.

L'assemblée passe ensuite à l'ordre du jour.

* * * *

URBANISME

1 – OPPOSITION AU TRANSFERT À MOULINS COMMUNAUTÉ DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME

M. Jean-Michel BOURGEOT, Adjoint, expose :

Par délibération en date du 15 février 2017, le Conseil Municipal décidait de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération de Moulins.

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021 au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Considérant l'existence d'un schéma de cohérence territoriale visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage,

Considérant à ce jour que la définition du projet de PLU intercommunal n'est toujours pas établie, en l'absence :

- d'un projet de territoire partagé,
- d'une définition cohérente du développement urbain,
- de l'établissement d'un cahier des charges.

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver sa compétence pour mettre en œuvre les orientations de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable,

Sur proposition de la Commission urbanisme et développement durable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération « Moulins Communauté ».

M. Jean-Michel BOURGEOT précise qu'une majorité des maires de l'agglomération semble opposée au transfert de cette compétence.

M. Pascal PERRIN confirme cette situation et que des contacts ont été pris avec les maires.

2 – FORÊT COMMUNALE – ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNÉE 2021

M. Jean-Michel BOURGEOT, Adjoint, expose :

L'Office National des Forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance des propriétaires, dont la forêt relève du régime forestier, les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

L'expertise repose cette année sur des raisons sanitaires, afin de récolter les bois qui dépérissent et sécuriser les abords des sentiers de promenade.

Pour 2021 il est proposé de retenir à l'état d'assiette :

- Le martelage de la parcelle 11,
- La coupe sanitaire :
 - o en limite de bois au Taillis de l'Etang Boulain (forêt des Planchards),
 - o aux Vesvres pour sécuriser les sentiers,
 - o et à la Solée en bordure de la parcelle 10.

Le mode de commercialisation pourrait être le suivant :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
11	Sanitaire	230	7.66	non		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Forêt	Sanitaire	100	61.57	non		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'O.N.F. pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

La Ville mettra ses bois, sur pied ou façonnés, à disposition de l'O.N.F, qui sera maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Mode de délivrance des bois d'affouages

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied.

Pour la délivrance des bois d'affouage sur pied, le Conseil Municipal désigne comme « garants » de la bonne exploitation des bois vendus :

- M. Pascal PERRIN, Maire,
- M. Jean-Michel BOURGEOT, Adjoint Urbanisme et Habitat,
- Mme Laëtitia PLANCHE, Conseillère Municipale déléguée au développement durable.

Chantier d'insertion

Le chantier d'insertion, qui forme depuis plusieurs années ses bénéficiaires à la pratique du bûcheronnage, réalisera en partie l'exploitation qualité chauffage (bordures de chemins).

Ce bois sera ensuite vendu par la Ville, selon le tarif défini annuellement par délibération, aux administrés en ayant préalablement fait la demande.

Sur proposition de la Commission urbanisme et développement durable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2021,
- d'approuver le mode de commercialisation ci-dessus proposé,
- d'approuver le mode de délivrance des bois d'affouages,
- d'autoriser M. Pascal PERRIN, Maire d'Yzeure, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme Laëtitia PLANCHE souhaite apporter une précision. En raison de la sécheresse ou de leur état sanitaire, environ 300 arbres ont dû être abattus pour éviter qu'ils ne tombent et engendrent des dégâts. Durant la période automnale, 300 arbres seront replantés. Un plan de replantation et de revégétalisation sera également mis en place dans les 5 ans qui viennent à hauteur de 250 à 300 arbres par an sur une cinquantaine de sites de la commune, pas uniquement sur les parcs, mais aussi dans les rues et à proximité des écoles, y compris des variétés fruitières qui viendront compléter les différentes essences qui seront plantées.

3 – PARC SAINTE CATHERINE – DÉNOMINATION DE TROIS VOIES

M. François LARRIERE-SEYS, Conseiller municipal, expose :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 septembre 2020, a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « Parc Sainte Catherine ».

Le projet, localisé sur la parcelle cadastrée CM N° 342, démarrera d'ici la fin de l'année et comportera plusieurs voies de circulation.

La S.C.C.V. Sainte Catherine, représentée par M. Vincent ISAVARD, a d'ores et déjà déposé un permis de construire pour bâtir 42 logements sociaux.

Cette opération nouvelle nécessite la dénomination des voies de desserte, d'une part pour faciliter le numérotage des futures habitations et d'autre part permettre aux concessionnaires devant les desservir de mieux identifier les logements dès les premières demandes de raccordement.

Sur proposition de la Commission urbanisme et développement durable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de nommer les trois voies de la façon suivante :

Rue Gisèle Halimi

Gisèle Halimi née Zeiza Gisèle Taïeb le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie était une avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne. Elle défend à partir des années 1950 des militants de l'indépendance de l'Algérie, alors possession française. Figure du féminisme en France, elle fonde le mouvement « Choisir la cause des femmes » et contribue à l'évolution vers la loi Veil sur l'Interruption Volontaire de Grossesse en 1975. Elue députée de juillet 1981 à septembre 1984, elle milite également pour la parité en politique. A partir de 1985, elle occupe plusieurs fonctions successives à l'UNESCO, l'ONU et est l'une des fondatrices de l'association altermondialiste ATTAC en 1998. Elle décède le 28 juillet 2020 à Paris.

Rue Dulcie September

Dulcie September est née le 20 août 1935 à Athone dans la banlieue du Cap (Afrique du Sud). Femme politique, figure du mouvement anti-apartheid, elle crée en 1962 le Yu Chi Chan Club, une organisation anti-apartheid qui deviendra le Front de Libération Nationale en 1963. Ces organisations étant interdites en Afrique du Sud, elle est arrêtée en octobre 1963 et libérée de prison en 1969. Elle quitte son pays en décembre 1973. Elle s'exile au Royaume-Uni, devient employée permanente de l'ANC (le Congrès National Africain), parti défendant les intérêts de la majorité noire contre la minorité blanche. Après l'élection de François Mitterrand, l'ANC cesse d'être considérée comme une organisation terroriste en France et peut ouvrir un bureau à Paris. Dulcie September en prend la direction début 1984. Elle travaille à rassembler les mouvements de solidarité anti-apartheid. Le 29 mars 1988, elle est abattue sur le palier des bureaux de l'ANC.

Rue Hugues VERTET

Grand nom de l'archéologie Auvergnate, Hugues Vertet est né le 2 avril 1921. D'abord professeur de lettres classiques, c'est en tant que bénévole qu'il réalise ses premières enquêtes archéologiques qu'il publie dès 1945 dans le bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Vichy et ses environs. Il intègre le 14 septembre 1959 le Centre National de la Recherche Scientifique. Il est nommé chargé de recherche en octobre 1966, puis maître de recherche et enfin directeur de recherche. En 1974, il reçoit la médaille de bronze du CNRS. Ses recherches se concentrent sur les ateliers de potiers gallo-romains du département de l'Allier. Ses intérêts scientifiques se portent sur les productions céramiques et sur les hommes qui en sont à l'origine. On lui doit ainsi de nombreux travaux sur la sigillée, la céramique à glaçure plombifère de l'Allier, les oscilla, les lampes à huiles ou encore les figurines en terre blanche.

Il est également président de la société française d'étude de la céramique antique en Gaule (SFECAG) de 1978 à 1984. A partir des années 1970, il est aussi rédacteur en chef de la revue archéologique Sites pendant une vingtaine d'années.

En 2012, il fait don au musée de la Céramique de Lezoux de l'ensemble de sa documentation scientifique, publiée ou inédite. Il décède le 11 mars 2015.

Hugues Vertet a participé étroitement aux fouilles du quartier de Saint Bonnet à Yzeure.

4 – RÉSIDENCE LE PLESSIS – DÉNOMINATION DE LA PLACETTE CENTRALE

Mme Catherine BRISVILLE, Conseillère municipale, expose :

La Confédération Générale du Logement du Plessis a proposé à la Ville de baptiser la placette centrale située au sein de la résidence.

Sur proposition de la Commission urbanisme et développement durable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de la nommer :

Placette Michel GEOFFROY

Michel Geoffroy est né le 21 septembre 1918 à Châtelperron dans l'Allier. Il a effectué son service militaire en tant que cuisinier sur les bateaux Jeanne d'Arc et Jean Bart. Il s'est marié le 8 janvier 1940 à Bourbon-Lancy et a eu 16 enfants.

Mécanicien, soudeur de profession, il habite au lieu-dit La Tireuse, puis emménage au Plessis à partir de 1973. Il donne de son temps aux locataires de la résidence.

Investi dans la vie associative, il fut correspondant de presse au journal « La vie ouvrière », membre actif des anciens marins de Moulins et également membre du motocross. Il décède le 20 août 2012.

5 – CLOS JEAN DE LAUNAY – CLASSEMENT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC – RÉGULARISATION CADASTRALE

M. Jean-Michel BOURGEOT, Adjoint, expose :

A l'occasion d'un récent bornage sollicité par l'indivision Dinet, le géomètre expert M. de Taillandier a découvert un oubli dans l'enregistrement cadastral.

Il s'agit en effet de la parcelle cadastrée BT N° 485p de 14 ca, située à l'angle du chemin de Panloup et du Clos Jean de Launay. En état de route et trottoir, ce petit triangle est resté appartenir à l'indivision Dinet.

Il s'agit de régulariser cette erreur cadastrale et de classer ladite parcelle dans le domaine public.

Sur proposition de la Commission urbanisme et développement durable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'accepter le classement de la parcelle cadastrée BT N° 485p dans le domaine public,
- d'autoriser M. Pascal Perrin, Maire, ou en cas d'indisponibilité, un adjoint délégué selon le tableau de délégation de signatures établi lors du Conseil Municipal du 28 mai 2020, à signer tout document à ce sujet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 – FIXATION DES TAUX DE PROMOTION CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENTS DE GRADE

Mme Marie-Luce GARAPON, Adjointe, expose :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables» c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio « plancher » ou « plafond » (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer annuellement ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Par délibération du 29 juin 2017, le Conseil Municipal avait fixé les taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du comité technique du 04 juin 2017.

- ✓ Catégorie A : 25 %
- ✓ Catégorie B : 25 %
- ✓ Catégorie C : 100 %

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2ème alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer pour l'année 2020, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

- ✓ Catégorie A : 25 %
- ✓ Catégorie B : 25 %
- ✓ Catégorie C : 100 %

S'agissant des catégories A et B, en cas d'une possibilité de nomination comportant une décimale, l'arrondi s'effectuera à l'entier supérieur.

7 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FORMATION DES ÉLUS

Mme Marie-Luce GARAPON, Adjointe, expose :

Vu l'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales, par lequel tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions ;

Vu la nécessité d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du conseil de son droit sans faire de distinction de groupe politique, de majorité ou de minorité ou d'appartenance à une commission spécialisée ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a déterminé les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives et réglementaires ;

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 26 Voix Pour, 3 Voix Contre (Groupe Unis pour Yzeure) et 4 Abstentions (Groupe Redonnons des Couleurs à YZEURE) décide d'adopter le règlement intérieur pour la formation des élus annexé à la présente délibération.

Avant le vote de la délibération, le débat suivant a eu lieu au sein du conseil municipal.

Mme Marie LACQUIT lit en séance les questions soulevées par Mme Maria BARRETO :

« Monsieur le Maire, le projet de délibération relatif à la formation des élus que vous soumettez au vote du conseil municipal me paraît excessif sur plusieurs points, notamment :

1. Celui de limiter les formations par groupe politique ainsi que d'orienter les thématiques limitatives qui vous semblent opportunes (art. 2).
2. De même, conditionner l'organisation de la formation à l'accord du chef de groupe est illégale (art.3).
3. Egalement, prioriser le droit à la formation sur la base d'une antériorité ou la présence de crédits insuffisants n'a pas de fondement légal (art.5).
4. Enfin, conditionner une formation à un organisme départemental agréé est illégal car le maire ne peut choisir l'organisme retenu par l'élu lui-même (sous réserve qu'il soit agréé par le ministère) car l'agrément a une portée nationale (art.5).

La jurisprudence précise qu'un maire ne peut limiter par une délibération ou un règlement intérieur le droit à la formation des élus quant à la nature (thématiques) ou au montant des crédits alloués. Ainsi, une décision qui imposerait des crédits inférieurs aux 20 % prévus par la loi serait une décision entachée d'illégalité que le préfet ou la Chambre régionale des comptes pourrait remettre en question.

Ainsi, plusieurs décisions rendues par diverses juridictions administratives françaises en attestent. »

Mme Marie LACQUIT précise qu'elle ne les cite pas en séance et qu'elle les remettra au Maire.

Elle ajoute les questions suivantes :

« Nouvelle élue je suis surprise qu'aucun encadrement de la formation n'existait auparavant. J'ai donc des points à éclaircir.

- Y a-t-il eu des demandes ou des refus de formation ces dernières années ? si oui, sur quels critères étaient-elles octroyées ou refusées ?
- Que devient le budget alloué à la formation des élus s'il n'est pas utilisé ?

Ce règlement a été tiré de règlements existants, sauf deux phrases qui ont été rajoutées et que je n'ai lues dans aucun autre.

Tout d'abord l'article 2. « Chaque groupe politique se verra attribuer une somme au prorata du nombre d'élus membres du groupe. » Nous sommes 33 élus municipaux et cette règle lésera forcément les élus minoritaires tout en favorisant la majorité.

Le droit à la formation doit être égalitaire et ne pas être rapporté à un groupe politique. Ne trouvez-vous pas que nous devons être égaux devant l'accès à la formation et à l'apprentissage ?

Si le budget formation n'est pas en totalité pris par un groupe, les fonds seront-ils perdus ou re-répartis à d'autres élus ?

Ensuite l'article 3. « Toute demande devra, au préalable, être validée par le responsable du groupe politique de l'appartenance de l' élu ».

Je vais de ce fait vous relire l'article 1^{er} : « Le droit à la formation est un droit individuel, chaque élu choisit librement les formations qu'il entend suivre ».

Rappelons 2 définitions de mots présents dans cet article 1^{er}.

- Le mot individuel : « qui concerne l'individu, qui est propre à un individu, qui concerne une seule personne ».
- La notion du libre choix : « renvoie à l'autonomie comme pouvoir de vouloir par soi-même, fondée sur les capacités de délibérer et de décider ».

Nous sommes donc sur une contradiction totale entre un droit individuel et une demande qui doit être validée par un responsable de groupe.

Ces deux clauses rajoutées au règlement, donnent la sensation de vouloir verrouiller et restreindre l'accès à la formation ainsi que la liberté individuelle et de libre choix de l' élu.

Tout en s'inscrivant dans un besoin de la collectivité, le libre arbitre et la libre initiative personnelle doivent rester primordiaux dans l'accès à la formation.

A contrario, ce règlement ne parle pas de l'obligation de formation la première année des élus ayant une délégation ?

Ce règlement soulève aussi l'accessibilité de la fonction d' élu (e) au « citoyen lambda ».

En effet, pourquoi ne pas travailler sur un « guide d'accueil » à destination des nouveaux élu(e)s, mentionnant les essentiels à savoir pour une bonne prise de fonction (entre autre l'accès à la formation, le DIF élu, la conduite à tenir, la personne référente).

Précisions également qu'un décret de juillet 2020, donne la possibilité aux élus municipaux d'acquérir et d'utiliser leur crédit annuel de 20 heures de DIF et ce, dès le début de chaque année de mandat, donc accessible dès maintenant ».

M. Pascal PERRIN répond d'abord qu'il n'y a eu aucune demande de formation ni acceptation ni refus. Il précise que des ajustements annuels à l'enveloppe sont possibles en fonction des besoins exprimés. Il précise qu'au contraire, la proposition faite est parfaitement équitable avec une enveloppe sur le mandat de 33 000 € pour 33 élus. Chaque élu dispose donc d'une enveloppe de 1 000 €. Il ne serait pas normal que l'on privilégie l'ordre chronologique des demandes. D'où une répartition par groupes. Il n'appartient pas au Maire d'arbitrer entre plusieurs demandes au sein d'un groupe.

Mme Marie-Luce GARAPON rappelle que les domaines de formation sont relativement étendus et qu'ils ont été votés en juin. Elle les cite en séance. Une formation budgétaire est en préparation pour les élus délégués.

M. Pascal PERRIN rappelle l'obligation de faire appel à des organismes de formation agréés. Y compris dans le domaine de la formation, il faut penser local et privilégier les organismes locaux comme l'ATDA.

M. Michel CLAIRE ne trouve pas juste de limiter la formation au prorata du nombre d'élus au sein d'un groupe car sur le mandat, nous devons couvrir le même champ d'actions que l'on soit 3 ou 20.

M. Pascal PERRIN l'interroge sur le nombre de formations sollicitées sur le mandat précédent. Il rappelle qu'individuellement, chaque élu disposera des mêmes droits et que des ajustements seront possibles. Depuis des années, on vote des enveloppes qui ne sont jamais utilisées car il faut aussi trouver du temps pour suivre des formations.

La légalité de la délibération sera analysée par la Préfecture. Il est normal que chaque groupe soit responsabilisé.

M. Michel CLAIRE indique que si 2 élus sollicitent la même formation, une priorité sera donnée à celui qui a une délégation, ce qui exclut l'opposition et est discriminatoire.

M. Pascal PERRIN répond que la formation doit s'inscrire dans une logique de cohérence en rapport avec les commissions auxquelles les élus participent. Les domaines de formation votés en juin sont très larges. Cette notion de priorité s'apprécie par groupe au sein duquel les arbitrages doivent être rendus.

Après le vote de la délibération, M. Jean-Michel BOURGEOT demande si le sujet a été abordé en commission économie, finances, administration générale et communication ce que confirme Mme Pascale FOUCAULT qui précise que Mme Maria BARRETO y était excusée.

M. Pascal PERRIN regrette en effet que le débat sur le sujet ait eu lieu en conseil municipal alors qu'il relève de la commission.

M. Michel CLAIRE rappelle que sur le précédent mandat les oppositions étaient destinataires d'un calendrier des manifestations, commissions et réunions et qu'il ne le reçoit plus.

M. Jean-Michel BOURGEOT précise qu'une convocation a été envoyée aux membres de la commission.

M. Michel CLAIRE indique qu'on ne lui a pas fait suivre.

M. Pascal PERRIN précise que le calendrier des manifestations est très réduit durant la crise sanitaire et qu'il va réfléchir à une diffusion de celui-ci aux oppositions, notamment pour informer tous les élus de la tenue des commissions municipales, mais qu'il appartient, dans les groupes d'opposition, au titulaire de faire suivre à son suppléant lorsqu'il ne peut pas y assister.

8 – DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Marie-Luce GARAPON, Adjointe, expose :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, article 241 à 257, a modifié les dispositions du code du travail relatives aux dérogations au repos dominical des salariés.

Désormais l'article L 3132-26 du code du travail dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante ».

« Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Il appartient au maire de déterminer les dimanches choisis au nombre maximum de 12, après avoir consulté le conseil municipal ou, le cas échéant, l'organe délibérant de l'EPCI concerné.

Concernant l'année 2020, le nombre de dimanches d'ouverture autorisé par commerce de détail était de 5.

M. Michel CLAIRE est toujours étonné de ces dérogations pour des commerces qui n'ont pas des affluences considérables en semaine et dont l'ouverture le dimanche se fait le plus souvent au détriment des salariés. Enfin dans la période actuelle où on entend beaucoup qu'il faut aider le petit commerce, ce n'est pas la meilleure façon de les soutenir. Le dimanche est une journée consacrée à la famille, au sport, à la culture, déambuler dans les grandes surfaces n'est pas une fin en soi.

Mme Laëtitia PLANCHE fait la déclaration de vote suivante :

« Les élus communistes et Génération s'abstiennent sur cette délibération.

En effet, nous analysons le fait que le travail du dimanche sert d'abord les grandes enseignes, au détriment du petit commerce et des nombreux emplois qu'il porte. La concurrence exacerbée dans le commerce se fera au détriment des plus petits, des marchés locaux, des épiceries de quartier...

L'argument employé par le législateur d'alors (loi Macron) est que les salariés, bien souvent salariées sont volontaires et seront payé(e)s plus. Or, les salaires dans ce secteur sont ridiculement bas, et cela toute l'année. Le volontariat ce jour-là est une nécessité pour tenter d'arrondir des fins de mois difficiles. Pas facile non plus de s'opposer à son patron, quand il veut que vous alliez travailler et que le pays compte des millions de chômeurs.

Et enfin, sur l'argument économique, les consommateurs ne dépenseront pas plus dans le mois parce que les commerces seront ouverts le dimanche. Le facteur limitant, aujourd'hui, c'est la faiblesse des salaires, du pouvoir d'achat... pas les horaires d'ouverture.

Nous soulignons toutefois que le maire n'autorise que 5 dimanches, alors que la loi permet de déroger jusqu'à 12 dimanches par an et que ce nombre n'a pas varié dans le temps ».

M. Pascal PERRIN prend acte de ces positions et rappelle qu'il s'agit d'un accord passé entre les maires des 3 communes de rester historiquement sur 5 dimanches alors que la loi permettrait d'aller jusqu'à 12. Les dates différentes sont issues d'un travail préalable avec les fédérations professionnelles.

- Considérant que les commerces ne sont pas situés dans des zones caractérisées par une affluence particulièrement importante de clientèle hors périodes de soldes ou fêtes de fin d'année.

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 20 Voix Pour et 13 Abstentions (Mme KORIS – M. S. CLAIRE – M. DUBESSAY – M. LARRIERE-SEYS – Mme FERDJAOUI – Mme KEBOUR – M. NANCEY – Mme PLANCHE – Mme BEURRIER – M. M. CLAIRE – Mme DAMERT – Mme FONCEL – M. DEVAUX) décide :

- d'émettre un avis favorable à la dérogation au repos dominical maximum 5 dimanches par an et par commerce, soit pour l'année 2021 les dimanches :

- Pour les commerces de détail non alimentaires :

- 10 janvier 2021
- 27 juin 2021
- 5 décembre 2021
- 12 décembre 2021
- 19 décembre 2021

- Pour les grands magasins et supermarchés, commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire :

- 6 juin 2021
- 13 juin 2021
- 11 juillet 2021
- 19 décembre 2021
- 26 décembre 2021

- Pour les commerces du secteur automobile :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 13 juin 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021

Un arrêté municipal fixant les modalités de dérogation à la règle du repos dominical sera pris avant le 31 décembre 2020 après consultation préalable des organisations syndicales d'employeurs et de salariés concernées.

9 – MOTION POUR LE MAINTIEN DE MOULINS COMMUNAUTÉ ET DE SES COMMUNES MEMBRES DANS LE DISPOSITIF DE ZONE DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

Mme Isabelle LASMAYOUS, Conseillère municipale, expose :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur le Maire*,

Vu la loi de finances rectificative pour 2015,

Vu la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

Vu loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire de Moulins Communauté en date du 26 juin 2017 demandant son maintien dans le dispositif de ZRR,

Considérant que l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2015 a réformé le classement des communes en zone de revitalisation rurale, le nouveau classement s'est fait en fonction des principes suivants :

- Un classement en ZRR au niveau de l'intercommunalité
- Un classement pluriannuel pour une durée des mandats municipaux et communautaires
- Deux nouveaux critères de classement : la densité et la richesse des habitants

Considérant que pour être classés en ZRR au 1^{er} juillet 2017, les EPCI devaient avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à 63hab/km² et un revenu fiscal par unité de consommation médiant inférieur ou égal à 19 111 €.

Considérant qu'au regard de ces critères, les communes membres de Moulins Communauté devaient sortir du dispositif au 1^{er} juillet 2017. Le 26 juin 2017, Moulins Communauté a délibéré afin de demander à l'Etat le maintien de son territoire en ZRR et ce en arguant des éléments suivants :

- Les acteurs économiques souhaitant s'installer ne pourront plus bénéficier d'allègements fiscaux non négligeables particulièrement pour des petites entreprises.
- Le tissu associatif va également souffrir de cela car il ne pourra désormais plus bénéficier d'exonération pour ses cotisations patronales de sécurité sociale ; le lien entre les populations maintenues par ce type de structure particulièrement dans le milieu rural en sera fragilisé.
- Depuis 2013, notre EPCI a perdu plus de 1.4 M€ du fait de la contribution à l'effort au redressement des finances publiques.
- Moulins Communauté est devenue bénéficiaire du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ce qui démontre que sa population est plus pauvre et son territoire moins riche qu'au plan national.
- Le constat est donc fait de l'incohérence entre les décisions prises par l'Etat à savoir, d'une part, verser du FPIC et, d'autre part, sortir de la ZRR.
- Les communes membres de Moulins Communauté perdront la majoration de leur Dotation de Solidarité Rurale compte tenu de son exclusion du dispositif de ZRR.

Considérant que l'article 27 de la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 avait prévu que les communes sortant du classement en ZRR au 1^{er} juillet 2017 et qui n'étaient pas couvertes par la dérogation de la Loi Montagne continuaient à bénéficier des effets du dispositif pendant une période transitoire courant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020.

Considérant que l'article 127 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a prolongé jusqu'en décembre 2020 le régime des ZRR pour les 4 074 communes qui devaient, en juin 2020, perdre les bénéfices du classement en ZRR dont les communes membres de Moulins communauté.

Considérant que le gouvernement a retenu la proposition de l'Agenda Rural de définir une nouvelle géographie prioritaire des territoires ruraux afin de définir la suite des ZRR à compter de 2021. Dans ce cadre, une mission inter-inspections a été lancée début 2020 pour faire un diagnostic et des propositions. Ces propositions seront ensuite concertées avec les associations d'élus et les parlementaires.

Considérant que la Commune d'Yzeure souhaite aussi témoigner de son inquiétude face à la remise en cause du dispositif des ZRR pour les communes membres de Moulins Communauté, cette politique publique étant un symbole de politique publique en faveur de l'équité des territoires,

Considérant que la réforme de 2015 a été perçue par Moulins Communauté et ses communes membres, dont l'ensemble des communes se sont retrouvées sorties du dispositif ZRR, comme injuste ; cette sortie du dispositif est un facteur de fragilisation et suscite de nombreuses inquiétudes sur les conséquences économiques et sociales sur son territoire.

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- **demander** une prolongation de la période transitoire afin de permettre aux associations d'élus et aux parlementaires d'analyser le diagnostic et les propositions de la mission inter inspections.
- **demander** une révision des critères du dispositif ZRR.
- **demander** une nouvelle géographie prioritaire des territoires ruraux permettant de prendre en compte les difficultés des communes rurales, pour développer une politique publique globale tournée vers le renforcement de l'attractivité des territoires, condition préalable à l'installation d'activités et indispensable pour redynamiser les territoires ruraux.
- **demander** ainsi que les spécificités et les particularités des communes du territoire de Moulins Communauté soient prises en considération dans le futur dispositif des ZRR et demande, en conséquence, le maintien de l'EPCI et de ses communes membres dans le dispositif ZR.

Avant le vote de la délibération, M. Pascal PERRIN a précisé avoir pris connaissance d'une lettre de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales indiquant la prorogation pour deux ans des zonages ZRR et l'engagement d'une réflexion sur le sujet par un groupe de travail. Il propose toutefois de maintenir la motion.

10 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MOULINS COMMUNAUTÉ

M. Pascal PERRIN, Maire, expose :

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté d'agglomération Moulins communauté au cours des exercices 2012 à 2017.

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport a eu lieu lors du conseil communautaire du 8 octobre 2020.

En conséquence et en application de l'article L243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées par le maire de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunal au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat.

La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

M. Pascal PERRIN précise qu'il ne va pas procéder à une présentation détaillée des 97 pages du rapport ni de la réponse du président de Moulins Communauté (547 pages). Une synthèse préparée par Moulins Communauté a été jointe et engage son président.

Il fait la déclaration suivante :

« Cher(e)s collègues

Rappelons tout d'abord que **le rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Moulins Communauté porte sur la période 2012 à 2017.**

2012 à 2014 correspondent, pour Yzeure, à la période où Guy Chambefort était Maire et VP en charge des finances à la CA.

2014 à 2017 correspondent à une période où, les socialistes yzeuriens participaient, comme actuellement, à l'exécutif de la CA.

Sur ce dossier transmis par la CA, précisons que seules les 97 premières pages correspondent au rapport de la CRC.

C'est donc exclusivement sur celles-ci que l'on doit faire une présentation synthétique et débattre éventuellement.

Notons tout d'abord que la CRC fait 10 recommandations (pour mémoire, suite au dernier contrôle de la ville d'Yzeure, nous avons eu 2 recommandations).

Je ne les reprendrai pas une à une, vous les avez reçues et avez pu en prendre connaissance.

Par contre, il me semble important d'extraire quelques éléments significatifs de ce rapport :

P 9 La CA n'a pas formellement défini sa stratégie de développement.

P 19 et 21 Concernant la mutualisation (rappelons : 3 communes ont mutualisé des agents : Neuvy 1 agent – Toulon 1 agent – Moulins 94 agents) la CRC écrit :

Le choix d'une prise en compte des charges mutualisées (plus de 3 millions d'euros), non assortie de clause d'indexation, est de fait favorable aux finances de la ville de Moulins. L'intercommunalité supporte seule l'évolution à venir des charges de fonctionnement des services mis en commun. Allant même jusqu'à dénoncer le caractère défavorable pour l'intercommunalité des conditions financières de la mutualisation.

P 20 La chambre invite Moulins Communauté à se conformer à l'obligation d'adopter un pacte financier et fiscal entre l'intercommunalité et ses communes membres.

P 24 Depuis le renouvellement du conseil communautaire de 2014, aucune délégation n'ayant été consentie au bénéfice du bureau par le conseil communautaire, la fonction du bureau a été réduite à un rôle strictement consultatif.

P 32 à 35 *La chambre invite l'EPCI à plus de rigueur dans le traitement des imputations budgétaires et comptable des opérations.... L'examen des documents budgétaires fait apparaître des omissions de certaines informations budgétaires et comptables quant aux restes à réaliser en 2012 et plusieurs erreurs d'imputations...Pour l'exercice 2013, le compte de gestion fait apparaître un écart de 1 764 942 € ! ...Faute de présenter le montant total des restes à réaliser en dépenses et recettes le compte administratif de l'exercice 2012 est ainsi erroné et le solde d'exécution de la section d'investissement est inexact...»*

Une remarque personnelle : le VP chargé des finances à l'époque, qui passe son temps à critiquer le travail des élus actuels à la CA, aurait peut-être dû être plus vigilant à l'époque !

J'aurais pu citer d'autres remarques de la CRC sur la gestion des personnels, sur le fond de concours pour les communes rurales, sur les taux d'exécution de différents budgets, sur la gouvernance....

D'ailleurs, Jérôme LABONNE, lors du conseil communautaire où ce rapport avait été présenté, avait abordé l'ensemble de ces points.

Il y a aussi des éléments positifs mais on peut faire confiance au président, il a su les mettre en valeur dans les 547 pages complémentaires qu'il nous a transmises.

Arrêtons-nous là. Vous avez le rapport dans sa globalité. Faites votre jugement personnel ».

M. Michel CLAIRE fait la déclaration suivante :

« Ce bilan fait surtout ressortir :

- Moulins Communauté n'a pas formellement défini sa stratégie de développement. L'intercommunalité moulinoise ne dispose pas d'un projet communautaire, document écrit et avalisé par les différentes instances de décision (conseil et bureau).
- Qualité du ROB : En termes de gestion, la tenue des documents budgétaires, la fiabilité des comptes, et surtout la prévision et l'exécution budgétaires méritent une attention plus soutenue, en vue d'en rehausser la qualité.
- Pour ces deux dernières années, la présentation du plan pluriannuel d'investissement n'est plus du tout comparable, les éléments fournis de manière synthétique ne concernant que le budget principal et ne présentant pas systématiquement les orientations en matière d'autorisations de programme.
- S'agissant des modalités financières de la mise en place des services communs, la chambre constate que le choix a été fait d'imputer la charge des services communs sur le montant de l'attribution de compensation versée à la commune. Il résulte du choix effectué en l'espèce, une évaluation figée dans le temps, avec un coût de la mutualisation déduit ab initio du montant de l'attribution de compensation. Il s'ensuit que l'intercommunalité supporte seule l'évolution à venir des charges de fonctionnement des services mis en commun. La chambre relève que le choix d'une réfaction sur le montant de l'attribution de compensation, consécutive à la prise en compte des charges mutualisées, et non assortie de clause d'indexation, est de fait favorable aux finances de la ville de Moulins.
- Les produits ont connu une croissance soutenue.
- La fin de la période sous revue se caractérise par un fonds de roulement et une trésorerie plus que suffisants, en conséquence d'une thésaurisation procédant aussi d'un taux d'exécution budgétaire médiocre et d'un engagement opérationnel des programmes d'investissement marqué par les différés et reports.

- Un tel matelas de trésorerie n'est concevable que temporairement, dans l'attente de la réalisation de programmes d'investissement ou d'une élévation du niveau de service rendu. Si tel n'est pas le cas, la question du niveau des ressources fiscales ne peut que se poser.

Le Président ferait mieux de baisser les impôts puisqu'il ne s'en sert pas. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des observations définitives, après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de la tenue au sein du Conseil Municipal du débat sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la communauté d'agglomération Moulins Communauté.

11 – GENDARMERIE – MARCHÉS DE TRAVAUX – UF1 – ANNÉES 1, 2 ET 3 – CHOIX DES ENTREPRISES

M. Jérôme LABONNE, Adjoint expose :

Par délibération en date du 18 septembre 2019, le Conseil Municipal décidait de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet Bourbonnais Jacob et à ses co-traitants EUCLID et GKL, et approuvait par délibération en date du 25 Juin 2020 l'avant-projet détaillé dont l'estimation globale de l'opération s'élève à 2 372 100,00 € HT, soit 2 846 520,00 € TTC.

L'Unité Fonctionnelle 1, années 1, 2 et 3 concerne les travaux de rénovation des blocs 1 à 18.

Compte tenu du montant de l'estimation de l'opération et conformément au Code de la Commande Publique, une consultation a été lancée avec publicité et mise en concurrence selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne sur le site <https://mairie-yzeure.e-marchespublics.com/> (plateforme de dématérialisation D.C.E. et dépôt électronique des offres) du 08 septembre 2020 au 02 Octobre 2020 – 12h00
 - Publication dans journal d'annonces légales « La Montagne » - Edition du 11 Septembre 2020 Réf. 830070
 - Mise en ligne sur le site www.ville-yzeure.com – Rubrique « Appels d'Offres » du 08 septembre 2020 au 02 Octobre 2020 – 12h00
 - Affichage en Mairie d'Yzeure et aux Services Techniques du 08 septembre 2020 au 02 Octobre 2020 – 12h00.
- 13 offres ont été remises

Une commission d'appel d'offres a eu lieu le 22 Octobre 2020 afin d'examiner l'analyse des offres effectuée par l'entreprise EUCLID, économiste de la maîtrise d'Œuvre, et établir un classement des offres selon les notes obtenues en fonction des critères.

1.	Montant de l'offre	40 %	- Note sur 4
2.	Références similaires avec attestation du Maître d'Ouvrage	20 %	- Note sur 2
3.	Moyens humains	15 %	- Note sur 1.5
4.	Tenue de chantier	15 %	- Note sur 1.5
5.	Délais	10 %	- Note sur 1

Note totale sur 10

Le classement suivant des entreprises pour chacun des lots est proposé au Conseil Municipal.

LOT N°01 – DÉMOLITION / GROS ŒUVRE / VRD

Montant de l'estimation 74 000,00 € HT soit 88 800,00 € TTC

<u>Nom du candidat</u>	MONTANT H.T. de l'offre	C 1 Note /4	C2 Note / 2	C3 Note sur 1.5	C4 Note sur 1.5	C5 Note sur 1	Note totale / 10	Classement
EIFFAGE	68 042,83 €	4,0	1,5	0,5	0,625	1,0	7,625	1
SABCF	169 499,48 €	1,606	1,2	0,75	1,0	0,5	5,056	2
SARL DA SILVA	207 765,00 €	1,31	0,7	0,75	1	1	4,76	3

➤ *Candidat proposé* : **EIFFAGE – 9 rue de Cataroux – 63050 CLERMONT FERRAND CEDEX 2**
Montant de l'offre : 68 042,83 € H.T. soit **81 651,40 € T.T.C.**

LOT 02 – REVÊTEMENTS DE FAÇADES – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Montant de l'estimation 319.000,00 € HT soit 382 800,00 € TTC

<u>Nom du candidat</u>	MONTANT H.T. de l'offre	C 1 Note /4	C2 Note / 2	C3 Note sur 1.5	C4 Note sur 1.5	C5 Note sur 1	Note totale / 10	Classement
SARL DBI FAÇADES	316 713,92 €	4,0	1.5	0,75	1,125	0,5	7,875	1
LES ECO ISOLATEURS PRO SAS	337 557,50 €	3,753	1,0	1,0	0.75	1,0	7,503	2
SARL GUY CONTOUX	428 187,28 €	2,959	0	0,75	0,75	1,0	5,459	3
SARL DA SILVA	547 244,25 €	2,315	0	0,5	1,0	1,0	4.815	4

➤ *Candidat proposé* : **SARL DBI FAÇADES – 43 rue du parc d'Artillerie – 03400 YZEURE**
Montant de l'offre : 316 713,92 € H.T. soit **380 056,70 € T.T.C.**

LOT 03 – COUVERTURE – ZINGUERIE

Montant de l'estimation 259 000,00 € HT soit 310 800,00 € TTC

<u>Nom du candidat</u>	MONTANT H.T. de l'offre	C 1 Note /4	C2 Note / 2	C3 Note sur 1.5	C4 Note sur 1.5	C5 Note sur 1	Note totale / 10	Classement
SAS MC LAZARO	199 021,47 €	4,0	1,5	0,75	0,625	0,5	7,375	1
SAS FOREST SERRE	282 901,35 €	2,814	0,6	1,125	0	0,5	5,039	2

➤ *Candidat proposé* : **SAS MC LAZARO – 19 rue du Torpilleur Sirocco – ZI de Geoffroy – 63300 THIERS**
Montant de l'offre : 199 021,47 € H.T. soit **238 825,76 € T.T.C.**

LOT 04 – ETANCHÉITÉ

Montant de l'estimation 23 000,00 € HT soit 27 600,00 € TTC

<u>Nom du candidat</u>	MONTANT H.T. de l'offre	C 1 Note /4	C2 Note / 2	C3 Note sur 1.5	C4 Note sur 1.5	C5 Note sur 1	Note totale / 10	Classement
SAS FOREST SERRE	27 642,90 €	4	2	1,125	1,125	0,5	8,75	1

➤ *Candidat proposé* : **SAS FOREST SERRE – Zone Artisanale La Couasse – 03000 AVERMES**
Montant de l'offre : 27 642,90 € H.T. soit **33 171,48 € T.T.C.**

LOT 05 – MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC – PORTE DE GARAGE

Montant de l'estimation 204 000,00 € HT soit 244 800,00 € TTC

<u>Nom du candidat</u>	MONTANT H.T. de l'offre	C 1 Note /4	C2 Note / 2	C3 Note sur 1.5	C4 Note sur 1.5	C5 Note sur 1	Note totale / 10	Classement
ALUMETAL	282 037,10 €	4	1.2	0.75	0.75	1	7,7	1

➤ *Il est proposé de relancer ce lot en le déclarant sans suite pour motif d'intérêt général pour absence de concurrence.*

LOT 09 – ELECTRICITÉ

Montant de l'estimation 14 600,00 € HT soit 17 520,00 € TTC

<u>Nom du candidat</u>	MONTANT H.T. de l'offre	C 1 Note /4	C2 Note / 2	C3 Note sur 1.5	C4 Note sur 1.5	C5 Note sur 1	Note totale / 10	Classement
CEME	12 697,35 €	4	2	1.5	1.125	0.5	9.125	1
DESMERCIERES SA	14 906,72 €	3,407	2	1,5	1,125	0,5	8,532	2

➤ *Candidat proposé* : **CEME – ZA Les petits Vernats – Rue Hermann Gebauer – 03000 AVERMES**
Montant de l'offre : 12 697,35 € H.T. soit **15 236,82 € T.T.C.**

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1) De retenir les entreprises susmentionnées pour un montant total de travaux de **624 118,90 € HT** soit **748 942,68 € TTC** ;
- 2) De relancer le lot n°05 ;

- 3) D'autoriser M. le Maire ou, en son absence, Mme FOUCAULT ou M. BOURGEOT, à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ;

La dépense sera imputée au Budget 111 – 231310.

FINANCES

12 – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA REPRISE DES CONTRATS DE PRÊT DE LA VILLE D'YZEURE PAR MOULINS COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU » – AVENANT N°1 – RÉGULARISATION D'ÉCRITURES COMPTABLES

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,

Considérant que la Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit dans son article 66 l'élargissement des compétences exercées de plein droit par la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres pour la gestion du service public de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'il convient de définir les conditions notamment financières et comptables du transfert de la compétence « eau » avec les communes, conformément aux articles L1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville d'Yzeure gère en régie le service public de l'eau et que depuis le 1^{er} janvier 2020, cette compétence est exercée par Moulins Communauté. A ce titre, Moulins Communauté s'est vue transférer de plein droit l'actif et le passif du budget annexe de l'eau, et notamment les prêts en cours,

Considérant que dans le cadre des échanges avec la Commune d'Yzeure, 10 emprunts ne pouvaient faire l'objet d'un transfert au 1^{er} janvier 2020 à savoir :

Sur le budget annexe de l'eau : 201402 Crédit Mutuel, 20113 BPMC, 201621 CACF, 20153 CE, 201252 CE, 201603 CE, 201503 CACIB,

Sur le budget principal refacturé au budget annexe de l'eau : 201502 CACIB, 201523 BPMC, 201620 CACIB,

Considérant que dans l'attente de la finalisation de la détermination des conditions du transfert des prêts finançant la compétence eau entre la Commune d'Yzeure et Moulins Communauté, les modalités de prise en charge de ces contrats de prêts ont été prévus au travers d'une convention de mise en œuvre de la reprise des contrats de prêts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2019 actant la convention de mise en œuvre de la reprise des contrats de prêts,

Considérant que l'ensemble des modalités de transfert de prêt n'est encore pas complètement finalisé, il convient de prendre un avenant prolongeant la durée de la convention entre la Ville d'Yzeure et Moulins Communauté quant au transfert des prêts suivants :

Sur le budget annexe de l'eau : 201402 Crédit Mutuel, 20113 BPMC, 201621 CACF, 20153 CE, 201252 CE, 201603 CE, 201503 CACIB,

Sur le budget principal refacturé au budget annexe de l'eau : 201502 CACIB, 201523 BPMC, 201620 CACIB,

Considérant que les prêts affectés directement au budget annexe de l'eau (201402 Crédit Mutuel, 20113 BPMC, 201621 CACF, 20153 CE, 201252 CE, 201603 CE, 201503 CACIB) sont multi budgets, il convient de trouver un accord avec les banques concernées pour transférer la quote-part de chaque prêt revenant à Moulins Communauté ; A défaut d'accord trouvé avec les banques, Moulins Communauté et la Ville d'Yzeure devront trouver un arrangement permettant la prise en charge par Moulins Communauté des quotes-parts de prêts revenant à Moulins Communauté,

Considérant que le cas des prêts contractés sur le budget principal et refacturés au budget de l'eau (201502 CACIB, 201523 BPMC, 201620 CACIB) sont multi budgets, il convient de trouver un accord avec les banques concernées pour transférer la quote-part de chaque prêt revenant à Moulins Communauté ; A défaut d'accord trouvé avec les banques, Moulins Communauté et la Ville d'Yzeure devront trouver un arrangement permettant la prise en charge par Moulins Communauté des quotes-parts de prêts revenant à Moulins Communauté,

Considérant que dans l'attente d'un accord avec les banques concernées et à défaut entre la commune d'Yzeure et Moulins Communauté concernant le transfert des prêts en question, les échéances de prêts continueront à être réglées par la commune d'Yzeure,

Considérant que l'ensemble des échéances de prêts réglées par la Commune d'Yzeure et correspondant à des emprunts devant être transférés à Moulins Communauté sera remboursé par Moulins Communauté sur production d'un état récapitulatif des échéances de prêts réglées, visé par le comptable,

Considérant que la Ville d'Yzeure n'a pas pu effectuer certaines opérations avant la clôture de l'exercice 2019 du budget annexe de l'eau et que celles-ci doivent être effectuées par Moulins Communauté sur l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau,

Considérant que les opérations concernées sont :

La refacturation des frais de personnel 2019 du budget principal au budget annexe de l'eau pour un montant de 247 064,24 €,

La refacturation de la quote-part de prêts contractés sur le budget principal et refacturés au budget annexe de l'eau pour un montant de 57 077,21 €,

Considérant que la Ville d'Yzeure a pris en charge diverses dépenses de fonctionnement (téléphonie, électricité...) sur l'année 2020 relatives au budget annexe de l'eau et qui doivent être refacturées à Moulins Communauté pour la somme de 4 640,44 €,

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant à la convention de mise en œuvre de la reprise des contrats de prêts, incluant également des régularisations d'opérations diverses ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ledit avenant à la convention ci-annexé.

13 – RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX AU 1^{er} SEPTEMBRE 2020 – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE

Mme Catherine BRISVILLE, Conseillère municipale, expose :

Dans le cadre du fonctionnement du Centre Social et conformément aux préconisations de la Caf, la tarification des services de la solidarité a été remise à plat en 2019.

L'adhésion permet un accès à l'ensemble des activités proposées par le Centre Social sur les différents sites : les jardins à la Prévert, le Foyer de la Baigneuse, et la salle Daniel Balavoine, quel que soit le type de public.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le prix de l'adhésion ressort à :

		Yzeuriens	Non Yzeuriens
Adhésion individuelle	Enfant, adulte, personne âgée	30 €	35 €
Adhésion familiale	Famille composée de 5 personnes maximum (enfants/parents/grand parents)	40 €	45 €

L'adhésion pour les jeunes fréquentant l'ALSH de Balavoine inclut la restauration lors des périodes de vacances scolaires (à hauteur maximale de 3 repas par semaine).

Une tarification sera toutefois demandée en supplément de l'adhésion pour des activités dites « exceptionnelles » telles que les séjours de l'accueil de loisirs ou encore l'école de jardinage.

Le supplément correspondant est fixé pour l'année scolaire 2020-2021 à :

	Yzeuriens		Non Yzeuriens	
	Adhérent	Non adhérent	Adhérent	Non adhérent
Supplément	2 €	7 €	7 €	10 €

Il est précisé que la tarification supplémentaire concernant la participation à l'école de jardinage prendra effet à compter de mai 2021 étant donné que les activités se déroulent sur deux années scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs susmentionnés.

14 – FACTURATION DES SERVICES MUNICIPAUX PENDANT LA PERIODE LIÉE À LA COVID19 – DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

La crise sanitaire ayant eu pour conséquence la fermeture le 17/03/2020 du service de restauration au Foyer de la Baigneuse (personnes âgées + personnel communal), il est proposé de donner la possibilité de rembourser les tickets préalablement achetés et non utilisés.

Les remboursements pourront s'effectuer jusqu'au 10 décembre 2020 contre reprise du ou des tickets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions susmentionnées.

NOTA : M. Pascal PERRIN précise qu'initialement 2 délibérations avaient été inscrites à l'ordre du jour dans le cadre du Noël nordique 2020.

Le Noël nordique 2020, en accord avec le comité de jumelage Yzeure-Bendorf, ayant été annulé compte tenu de la crise sanitaire, ces deux délibérations ont donc été retirées.

15 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ AU PROFIT DES SINISTRÉS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mme Jennifer CREUSEVAUT, Adjointe, expose :

Le département des Alpes-Maritimes a été violemment touché par la tempête Alex le 2 Octobre dernier.

De nombreuses communes et petits villages ont été durement sinistrés et ont aujourd'hui besoin d'aide.

L'association départementale des Maires des Alpes-Maritimes ainsi que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ont lancé un appel aux dons auprès des communes et des particuliers.

La commune d'Yzeure souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Cette subvention sera versée sur un compte ouvert par l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes qui se chargera de collecter les dons et de les répartir entre les communes touchées par les intempéries.

La dépense correspondante sera mandatée sur le compte budgétaire ci-dessous dès que la délibération aura été rendue exécutoire.

Rubrique : 01 – Opérations ventilables

Matière : 657348 – Subvention autre commune

Les crédits correspondants sont régularisés en décision modificative.

16 – SUBVENTION ALLOUÉE À L'OFFICE PUBLIC ALLIER HABITAT POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 42 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE PARC SAINTE-CATHERINE

Mme Jennifer CREUSEVAUT, Adjointe, expose :

L'exécutif élu en mars 2020 a clairement inscrit dans son programme de campagne l'objectif «d'accompagner financièrement le développement du logement social pour répondre aux besoins réels et favoriser la mixité sociale ainsi que d'encourager l'accession populaire à la propriété par le dispositif sécurisé de location-accession».

D'ores et déjà, deux programmes de logements sociaux sont en cours, le conventionnement après réhabilitation d'un logement communal situé dans l'enceinte du groupe scolaire Louise Michel ainsi que la création de 4 logements sociaux par le CCAS de la commune dans l'immeuble situé 35 rue de Verdun que lui a cédé gratuitement la commune par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2019.

Au-delà de ces deux opérations, la commune entend bien initier d'autres programmes avec les bailleurs sociaux, au gré des opportunités foncières qui se présenteront.

Sur le Parc Sainte-Catherine, une centaine de logements sociaux est à réaliser pour respecter l'objectif de 25% de logements sociaux sur ce nouveau quartier.

La commune est, par ailleurs, propriétaire de quelques parcelles bien situées, à proximité du centre, sur lesquelles une dizaine de logements sociaux peut être envisagée.

L'exercice du droit de préemption peut aussi constituer un levier intéressant au gré des déclarations d'intention d'aliéner des propriétés bâties bien situées géographiquement.

De plus le levier du PSLA (prêt social de location-accession) est intéressant à activer pour permettre à des ménages modestes d'accéder à la propriété en toute sécurité.

Des contacts seront repris avec Evoléa afin de développer un programme en ce sens sur le terrain délaissé par la Foncière Logement à l'occasion du projet de rénovation urbaine 2005-2015 (cadastré BH 492 et BH 495 en fond de parcelle de la rue Rosa Parks).

Sur les parcelles communales évoquées plus haut, des programmes PSLA pourront utilement compléter les programmes locatifs précités.

Toutes ces perspectives permettront d'inscrire l'action de la commune dans un rattrapage déterminé de son déficit en logements sociaux qui est de 341 au 1^{er} janvier 2020. Le rythme de ce rattrapage devra respecter les objectifs qui lui sont assignés par l'Etat lesquels devront être en cohérence avec les objectifs du nouveau programme local de l'habitat (PLH) dont le lancement a été sollicité auprès du Président de Moulins Communauté.

Dans ce contexte, un programme de construction de 42 logements sociaux est engagé par l'office public Allier Habitat sur la première tranche de viabilisation du Parc Sainte-Catherine. Il consiste en la construction sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 14 logements T4 individuels de 84,51 m² de surface habitable, de 2 logements T4 intermédiaires de 74,46 m² de surface habitable, de 26 logements T3 intermédiaires de 64,59 m² de surface habitable bénéficiant tous du niveau énergétique bâtiment basse consommation (BBC). Les T3 et T4 intermédiaires comportent 1 logement à l'étage et 1 logement au rez-de-

chaussée disposant chacun d'un accès indépendant. Le logement de l'étage bénéficie d'une terrasse, celui du rez-de-chaussée d'un espace extérieur.

Chaque logement dispose d'un garage et d'une place de stationnement extérieur. La résidence sera dotée de 19 places de stationnement supplémentaires pour les visiteurs.

L'acquisition des logements par Allier Habitat se fera auprès de la société CDR Promotion qui débutera les travaux à la fin de l'année 2020 pour une livraison totale envisagée au 2^{ème} trimestre 2022.

L'opération est constituée de 22 logements sociaux classiques (PLUS) et de 20 logements très sociaux (PLAI). Le loyer mensuel prévisionnel des logements variera de 377 € pour un T3 intermédiaire PLAI à 525 € pour un T4 individuel PLUS (y compris le loyer des garages).

Le coût de l'opération est estimé à 6.235.900 € TTC. Ce coût prend en compte l'acquisition par CDR Promotion du terrain d'implantation de l'opération (7.261 m²) à la Société d'équipement d'Auvergne (Assemblia) au prix de 70 € TTC / m².

Pour équilibrer financièrement l'opération, Allier Habitat sollicite une subvention de 295.000 € (7.024 € par logement) auprès des collectivités locales.

Bien que déficitaire en logements sociaux et assujettie à ce titre au prélèvement financier prévu par la législation, la commune d'Yzeure doit supporter seule la prise en charge de cette subvention d'équilibre car ni le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre de l'Etat, au titre de ses aides de droit commun, ni Moulins Communauté, collectivité compétente en matière de politique de l'habitat, n'ont souhaité à ce jour apporter un soutien financier à cette opération. Ces deux collectivités ont été relancées le 28 septembre 2020.

Mme Brigitte DAMERT fait l'intervention suivante :

« En préambule, nous apprécions que l'équipe majoritaire s'inquiète du retard pris dans la construction de logements sociaux, même si on ne peut être d'accord avec les modes de calcul de l'Etat.

Cette délibération nous interroge sur le montage financier et technique de l'aménagement du Parc, qui nous fait penser à un millefeuille.

En effet, pour la Plaine Bodin, dernière opération de ZAC sur la commune, la ville confiait l'aménagement de la zone à un opérateur unique : la SEAu qui se chargeait des études et de la construction, la ZAC se développait par étapes. Quant à Allier Habitat, il avait construit lui-même ses logements, avec la gratuité des terrains accordée par la ville, et en contrepartie construit puis cédé à Yzeure la crèche et la salle Jean Ferrat. Ici, Allier Habitat ne construit plus lui-même, mais confie ces travaux à la société CDR Promotion, avec la conséquence suivante : le promoteur prend sa marge.

Donc première question : pourquoi Allier Habitat ne construit-il pas lui-même ?

Deuxième question : en accordant une subvention d'équilibre à Allier Habitat n'est-on pas en train de mettre un doigt dans un engrenage ? Car la délibération mentionne la reprise des contacts avec Evoléa dans le secteur de la rue Rosa Parks : ce bailleur pourrait prétendre au même traitement, d'autant que La Foncière ne va certainement pas faire cadeau des terrains.

Troisième question : nous notons les deux refus de subvention par le Conseil Départemental et Moulins Communauté : comment justifier ces refus ? Dans les deux cas, la participation fait partie de leurs champs d'action et nos collègues élus dans ces instances ont dû appuyer ces dossiers. Comment, par exemple, Moulins Communauté peut verser 200 000 euros au groupe privé IONIS et ne pas soutenir le logement social à Yzeure, alors que dans le même temps, les opérations menées par Evoléa à Moulins sont aidées ?

Nous voterons donc contre cette délibération, et non pas contre le logement social, mais contre ce montage qui nous semble assez complexe ».

M. Pascal PERRIN ne relève pas de retard dans l'opération Sainte-Catherine. La mise en œuvre de la loi SRU a évolué au cours des dernières années. Au début du mandat précédent, il nous manquait une trentaine de logements sociaux. La règle a changé et désormais il en manque plus de 300. Nous sommes dans une situation aberrante où nous sommes classés dans la même zone de tension que Toulouse. Un nouveau courrier a été adressé à l'Etat et un rendez-vous a été sollicité.

Auparavant, on offrait la gratuité du terrain au bailleur social.

Ici, on le vend au prix normal et on verse une subvention d'équilibre qui viendra effacer 3 années de prélèvement financier de 2023 à 2025. Nous espérons faire bouger les règles à cette échéance.

Sur le montage, Allier Habitat a lancé beaucoup d'opérations et n'est pas en capacité de réaliser en interne la totalité de ces programmes. Notre seul interlocuteur demeure Allier Habitat.

S'agissant du refus de Moulins Communauté de financer l'opération, elle ressort d'une décision prise sous l'ancien mandat que j'ai combattue.

Le président s'était engagé à déroger au coup par coup. Au final seuls les programmes portés par Evoléa sur le territoire de la commune de Moulins, comme la rénovation du quartier des Chartreux sont subventionnés.

S'agissant du Conseil Départemental, la porte est entrouverte pour les futurs programmes à réaliser sur lesquels d'autres bailleurs pourront venir.

M. Michel CLAIRE interroge : « A quoi cela sert d'être dans l'exécutif à Moulins Communauté si on ne peut rien obtenir ».

M. Pascal PERRIN précise qu'être dans l'exécutif ne signifie pas faire partie de la majorité et que cela permet de peser sur les décisions et d'obtenir un certain nombre de choses.

M. Michel CLAIRE relève qu'Yzeure n'a pas obtenu grand-chose quand on lit le rapport de la Chambre régionale des comptes.

M. Pascal PERRIN répond qu'il n'y a jamais eu de programme de gouvernance négocié à la communauté d'agglomération contrairement à ce que votre mentor dit régulièrement.

M. Michel CLAIRE précise qu'il n'a pas de mentor.

M. Pascal PERRIN indique que plusieurs des interventions figurent sur un certain « journal » dans les jours qui précèdent. On va essayer de faire changer la gouvernance.

Entendu ces arguments, sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 26 Voix Pour, 4 Voix Contre (Groupe Redonnons des Couleurs à YZEURE) et 3 Abstentions (Groupe Unis pour Yzeure), décide :

- d'attribuer à l'office public Allier Habitat une subvention d'investissement de 295.000 € pour la construction de 42 logements sociaux PLUS/PLAI dans le Parc Sainte-Catherine à Yzeure ;
- d'assurer le versement de cette subvention selon le calendrier prévisionnel suivant :
 - premier acompte de 95.000 € en 2021 sur présentation du contrat de vente en l'état futur d'achèvement,
 - deuxième acompte de 100.000 € en 2022,
 - solde de 100.000 € en 2023 sur présentation des 42 baux de première location des logements ;
- de solliciter la prise en compte par Madame la Préfète de l'Allier de ces dépenses, en diminution du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation.

17 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

Une liste de recettes à admettre en non-valeur a été présentée par la Trésorerie Moulins Municipale le 4 septembre 2020.

La liste correspond à :

Des débiteurs ayant fait l'objet de procédures collectives ou de surendettement (avec jugement de clôture pour insuffisance d'actif, certificat d'irrecouvrabilité ou effacement de dettes,...) ;

Personnes décédées pour lesquelles les recherches n'ont pas permis de pouvoir saisir des biens ou avoirs successoraux ;

Petits montants résiduels inférieurs aux montants pour lesquels les comptables publics sont autorisés à effectuer des poursuites contraignantes ;

Procédures engagées ne permettant pas le recouvrement forcé des créances émises à l'encontre des redevables (opposition à tiers détenteurs sur compte bancaire et/ou sur employeur et/ou sur autres tiers et/ou saisie huissier des finances publiques,...).

Pour information, l'admission en non-valeur n'arrête pas les délais ni la procédure de recouvrement même si les paiements futurs sont peu probables.

Les dossiers d'admission en non-valeur sont présentés sous forme de liste.

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Montant
2006	803,05 €
2007	5 505,59 €
2008	2 879,81 €
2009	3 265,71 €
2010	793,49 €
2011	565,55 €
2012	856,24 €
2013	838,32 €
2014	511,27 €
2015	561,17 €

2016	990,56 €
2017	673,26 €
2018	355,47 €
2019	854,08 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	19 456,57 €

La dépense correspondante sera mandatée sur le compte budgétaire suivant :
Fonction : 01 – Nature: 6541 – Exercice budgétaire 2020 – Budget principal.

Sur proposition de la Commission Economie, finances, administration générale et communication, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'admettre en non-valeur l'intégralité des titres présentés ;
- d'autoriser l'ordonnateur à émettre les mandats correspondants.

18 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE – GENDARMERIE

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

La Commission Economie, finances, administration générale et communication propose au Conseil Municipal de régulariser les crédits inscrits en 2020 ainsi qu'il suit :

Les propositions de crédits en décision modificative sont équilibrées par section, en dépenses et en recettes.

Dépenses

Investissement

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS		3 500.00	3 500.00
Total Chapitre : 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 500.00	3 500.00

Dépenses

Investissement

Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
231310 TRAVAUX GENDARMERIE	207 000.00	-3 500.00	-3 500.00
Total Chapitre : 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	207 000.00	-3 500.00	-3 500.00
Total Investissement :	207 000.00		

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
606321 FOURNITURES POUR ENTRETIEN BATIMENTS	2 000.00		
615228 ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS	6 000.00		
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	8 000.00		

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	207 000.00		
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	207 000.00		
Total Fonctionnement :	215 000.00		
Total Dépenses :	422 000.00		

Recettes

Investissement

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	207 000.00		
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	207 000.00		
Total Investissement :	207 000.00		

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
752 REVENUS DES IMMEUBLES	215 000.00		

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 000.00		
Total Fonctionnement :	215 000.00		
Total Recettes :	422 000.00		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions susmentionnées.

19 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET ANNEXE – RESTAURATION MUNICIPALE

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

La Commission Economie, finances, administration générale et communication propose au Conseil Municipal de régulariser les crédits inscrits en 2020 ainsi qu'il suit :

Les propositions de crédits en décision modificative sont équilibrées par section, en dépenses et en recettes.

Investissement
Chapitre 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 779.00				
Total Chapitre : 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 779.00				

Dépenses

Investissement
Chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			-669.00	669.00	669.00
Total Chapitre : 020 DEPENSES IMPREVUES			-669.00	669.00	669.00

Dépenses

Investissement
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
164123 EMPRUNTS C.E	59 000.00				
164124 EMPRUNTS C.A	67 500.00				
164125 EMPRUNTS BPMC	8 500.00				
164127 EMPRUNTS BCME	4 000.00				
164128 EMPRUNTS BANQUE POSTALE	1 300.00				
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	140 300.00				

Dépenses

Investissement

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
21830 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 000.00				
21849 MOBILIER		150.00			
21880 MATERIEL RESTAURATION	2 000.00	-2 000.00			
21888 ACQUISITION MATÉRIEL SPÉCIFIQUE LIAISON FROIDE	9 500.00	-1 000.00	-669.00		
Total Chapitre : 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 500.00	-2 850.00	-669.00		
Total Investissement :	233 579.00	-2 850.00	-1 338.00	669.00	669.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		669.00	669.00	-1 338.00	-1 338.00
Total Chapitre : 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		669.00	669.00	-1 338.00	-1 338.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
606110 EAU	16 000.00			-669.00	-669.00
606112 ASSAINISSEMENT	8 000.00				
606120 ELECTRICITE	50 000.00				
606121 GAZ	22 000.00				
60618 AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES	7 500.00	1 390.00			
60622 CARBURANTS	700.00	6 000.00			
60623 ALIMENTATION	490 000.00	-76 000.00	-5 000.00	-13 662.00	-13 662.00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000.00	-4 000.00			
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	7 000.00	1 000.00		-1 000.00	-1 000.00
606321 FOURNITURES POUR ENTRETIEN BATIMENTS	4 000.00			-1 000.00	-1 000.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	3 500.00			-1 500.00	-1 500.00

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
60681 PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET D'HYGIENE	400.00	-400.00		800.00	800.00
6118 CONTRAT DERATISATION	1 400.00				
6135 LOCATIONS MOBILIERES	35 000.00				
615221 ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	10 000.00	-5 000.00	5 000.00	-3 000.00	-3 000.00
61551 MATERIEL ROULANT	500.00				
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	7 500.00	-1 000.00		5 500.00	5 500.00
61564 CONTRAT ENTRETIEN BAC A GRAISSE	2 500.00				
61565 MAINTENANCE MATERIEL DE CUISINE	27 000.00				
61567 MAINTENANCE LOGICIEL ET INFORMATIQUE	4 000.00				
6168 AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	1 300.00				
617 ETUDES ET RECHERCHES	900.00				
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500.00	4 500.00			
6228 DIVERS	8 000.00	-1 200.00			
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	550.00			1 200.00	1 200.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	715 250.00	-74 710.00		-13 331.00	-13 331.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	805 000.00				
Total Chapitre : 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	805 000.00				

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000.00			-1 000.00	-1 000.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 000.00			-1 000.00	-1 000.00

Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 000.00			-1 000.00	-1 000.00
--	----------	--	--	-----------	-----------

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	125 579.00	-2 850.00	-669.00	669.00	669.00
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	125 579.00	-2 850.00	-669.00	669.00	669.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	28 222.00				
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 222.00				

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	200.00				
Total Chapitre : 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200.00				

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	51 400.00			15 000.00	15 000.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-100.00				
6688 AUTRES FRAIS FINANCIERS	100.00				

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	51 400.00			15 000.00	15 000.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6817 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	1 000.00				
Total Chapitre : 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000.00				
Total Fonctionnement :	1 727 651.00	-76 891.00			
Total Dépenses :	1 961 230.00	-79 741.00	-1 338.00	669.00	669.00

Recettes

Investissement

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	125 579.00	-2 850.00	-669.00	669.00	669.00
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	125 579.00	-2 850.00	-669.00	669.00	669.00

Recettes

Investissement

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 495.00				
281538 AUTRES RESEAUX	177.00				

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
28181 INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	2 524.00				
28182 MATERIEL DE TRANSPORT	4 047.00				
28183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	405.00				
28184 MOBILIER	796.00				
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 778.00				
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 222.00				

Recettes

Investissement

Chapitre 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	87 385.00		-669.00		
Total Chapitre : 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	87 385.00		-669.00		
Total Investissement :	241 186.00	-2 850.00	-1 338.00	669.00	669.00

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
706610 REPAS PREPARES POUR UN SERVICE ENCAISSE SUR BP	1 245 000.00				
70664 REDEVANCE RESTAURANT PERSONNES AGEES.	95 000.00				
70665 REDEVANCE RESTAURANT PERSONNEL COMMUNAL	6 500.00				
70667 REDEVANCE RESTAURANT LA GLORIETTE	180 000.00				
70669 VENTE DE REPAS AUX AUTRES ORGANISMES	4 000.00	-1 000.00			
70677 AUTRES REPAS FACTURES A LA GLORIETTE	6 000.00	-1 000.00			
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	66 000.00				
Total Chapitre : 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 602 500.00	-2 000.00			

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7552 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	125 151.00	-74 891.00			
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125 151.00	-74 891.00			
Total Fonctionnement :	1 727 651.00	-76 891.00			
Total Recettes :	1 968 837.00	-79 741.00	-1 338.00	669.00	669.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver les propositions susmentionnées.

20 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE – PARC D'ACTIVITÉS DE LA MOTHE

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

La Commission Economie, finances, administration générale et communication propose au Conseil Municipal de régulariser les crédits inscrits en 2020 ainsi qu'il suit :

Les propositions de crédits en décision modificative sont équilibrées par section, en dépenses et en recettes.

Dépenses
Investissement
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
16412 EMPRUNTS EN EUROS	11 000.00		
164124 EMPRUNTS C.A	9 200.00		
16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	1 000.00	9 000.00	9 000.00
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 200.00	9 000.00	9 000.00
Total Investissement :	21 200.00	9 000.00	9 000.00

Dépenses
Fonctionnement
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
615228 ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS	300.00		
6168 AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	700.00		
63512 TAXES FONCIERES	15 000.00		
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	16 000.00		

Dépenses
Fonctionnement
Chapitre 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	8 500.00		
Total Chapitre : 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	8 500.00		

Dépenses
Fonctionnement
Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 000.00	9 000.00
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 000.00	9 000.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	43 813.00		
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 813.00		

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	9 500.00	1 300.00	1 300.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-50.00		
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	9 450.00	1 300.00	1 300.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION		1 100.00	1 100.00

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 100.00	1 100.00
Total Fonctionnement :	77 763.00	11 400.00	11 400.00
Total Dépenses :	98 963.00	20 400.00	20 400.00

Recettes

Investissement

Chapitre 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	66 924.00		
Total Chapitre : 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	66 924.00		

Recettes

Investissement

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT		9 000.00	9 000.00
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 000.00	9 000.00

Recettes
Investissement
Chapitre 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	25 500.00		

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
--------	---------------	------------------------	-------

Total Chapitre : 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	25 500.00		
---	-----------	--	--

Recettes
Investissement
Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	43 753.00		
28184 MOBILIER	60.00		
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	43 813.00		
Total Investissement :	136 237.00	9 000.00	9 000.00

Recettes
Fonctionnement
Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET GLOBAL	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
752 REVENUS DES IMMEUBLES	33 000.00		
7552 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	40 763.00	11 400.00	11 400.00
7588 AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	4 000.00		
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	77 763.00	11 400.00	11 400.00
Total Fonctionnement :	77 763.00	11 400.00	11 400.00
Total Recettes :	214 000.00	20 400.00	20 400.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions susmentionnées.

21 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE – LOCATION YZEURSPACE

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

La Commission Economie, finances, administration générale et communication propose au Conseil Municipal de régulariser les crédits inscrits en 2020 ainsi qu'il suit :

Les propositions de crédits en décision modificative sont équilibrées par section, en dépenses et en recettes.

Dépenses

Investissement

Chapitre 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 179.00			
Total Chapitre : 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 179.00			

Dépenses

Investissement

Chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	2 000.00		-200.00	-200.00
Total Chapitre : 020 DEPENSES IMPREVUES	2 000.00		-200.00	-200.00

Dépenses

Investissement

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
16412 EMPRUNTS EN EUROS	22 300.00			
168748 AUTRES COMMUNES	13 000.00			
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 300.00			

Dépenses

Investissement

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
21583 MATERIEL D'ECLAIRAGE	23 000.00	-18 000.00		
21584 ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE THEATRE	10 000.00	-10 000.00		
21830 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			200.00	200.00

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
--------	-----------------	-----------	------------------------	-------

Total Chapitre : 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 000.00	-28 000.00	200.00	200.00
--	-----------	------------	--------	--------

Total Investissement :	87 479.00	-28 000.00		
------------------------	-----------	------------	--	--

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
606110 EAU	1 000.00			
606112 ASSAINISSEMENT	300.00			
606120 ELECTRICITE	13 000.00			
606121 GAZ	20 000.00			
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000.00	-1 000.00		
606321 FOURNITURES POUR ENTRETIEN BATIMENTS	5 000.00			
6119 CONTRAT FRAIS DE CONTROLE	2 000.00			
615221 ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	3 500.00		1 000.00	1 000.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000.00	500.00		
61569 MAINTENANCE MATERIEL SCENIQUE	5 000.00	-1 000.00		
6168 AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	1 000.00			
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	56 800.00	-1 500.00	1 000.00	1 000.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	255 000.00			
Total Chapitre : 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	255 000.00			

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
022 DEPENSES IMPREVUES	2 000.00		-1 000.00	-1 000.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	2 000.00		-1 000.00	-1 000.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 630.00	-13 000.00		
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 630.00	-13 000.00		

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	21 671.00			
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 671.00			

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	6 300.00			
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	30.00			
661133 A LA COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	3 300.00			

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
--------	-----------------	-----------	------------------------	-------

Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	9 630.00			
--	----------	--	--	--

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6817 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	500.00			
Total Chapitre : 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	500.00			
Total Fonctionnement :	369 231.00	-14 500.00		
Total Dépenses :	456 710.00	-42 500.00		

Recettes

Investissement

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	23 630.00	-13 000.00		
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 630.00	-13 000.00		

Recettes

Investissement

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
28041411 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	160.00			
281538 AUTRES RESEAUX	67.00			
28158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	18 405.00			
28183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	332.00			
28184 MOBILIER	2 707.00			
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 671.00			

Recettes

Investissement

Chapitre 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	20 046.00			
Total Chapitre : 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 046.00			

Recettes
Investissement
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
16412 EMPRUNTS EN EUROS	25 000.00	-15 000.00		
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	25 000.00	-15 000.00		
Total Investissement :	90 347.00	-28 000.00		

Recettes
Fonctionnement
Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
752 REVENUS DES IMMEUBLES	18 000.00	-14 195.00		
7552 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	351 231.00	-305.00		
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	369 231.00	-14 500.00		
Total Fonctionnement :	369 231.00	-14 500.00		
Total Recettes :	459 578.00	-42 500.00		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions susmentionnées.

22 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE – SAISON CULTURELLE

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère municipale, expose :

La Commission Economie, finances, administration générale et communication propose au Conseil Municipal de régulariser les crédits inscrits en 2020 ainsi qu'il suit :

Les propositions de crédits en décision modificative sont équilibrées par section, en dépenses et en recettes.

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre

011

CHARGES A CARACTERES GENERAL

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
60623 ALIMENTATION	2 100.00	-100.00	-500.00	-500.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500.00		-300.00	-300.00
606888 FOURNITURES DIVERSES	14 200.00		-5 000.00	-5 000.00
61113 CONTRATS DE FRAIS DE SERVICE	2 500.00	-1 600.00		
61351 LOCATION MATERIEL TECHNIQUE SON ET LUMIE RE	4 000.00	500.00	-2 000.00	-2 000.00
61352 LOCATION INSTRUMENTS	300.00	1 500.00		
61567 MAINTENANCE LOGICIEL ET INFORMATIQUE	360.00			
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	24 800.00	-6 170.00	-2 000.00	-2 000.00
6228 DIVERS	133 500.00	-3 700.00	-4 700.00	-4 700.00
62282 REMUNERATIONS POUR ATELIER DE PRATIQUE THEATRALE	8 000.00		-3 000.00	-3 000.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	160.00			
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	4 500.00	-430.00	-1 410.00	-1 410.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	6 500.00	-5 400.00	4 700.00	4 700.00
6248 DIVERS	1 350.00	-820.00		
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 400.00	-7 380.00		
6256 MISSIONS	3 000.00	-1 500.00		
62571 FRAIS HEBERGEMENT DES ARTISTES	22 300.00	-8 320.00		
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	200.00			
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 300.00	-1 300.00		
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	19 300.00	-3 490.00	-5 000.00	-5 000.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	276 270.00	-38 210.00	-19 210.00	-19 210.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre

012

FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	209 000.00			
Total Chapitre : 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	209 000.00			

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
022 DEPENSES IMPREVUES	2 000.00		-2 000.00	-2 000.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	2 000.00		-2 000.00	-2 000.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	116.00			
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116.00			

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION			1 210.00	1 210.00
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	300.00			
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00		1 210.00	1 210.00
Total Fonctionnement :	487 686.00	-38 210.00	-20 000.00	-20 000.00
Total Dépenses :	487 686.00	-38 210.00	-20 000.00	-20 000.00

Recettes
Investissement
Chapitre 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 920.00			
Total Chapitre : 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 920.00			

Recettes
Investissement
Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
28184 MOBILIER	116.00			
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	116.00			
Total Investissement :	4 036.00			

Recettes
Fonctionnement
Chapitre 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	97 000.00	-31 420.00		
70620 REDEVANCES ATELIER THEATRE	5 900.00	-2 000.00		
Total Chapitre : 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	102 900.00	-33 420.00		

Recettes
 Fonctionnement
 Chapitre 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7472 REGIONS	50 000.00			
7473 DEPARTEMENTS	11 750.00	-4 250.00		
Total Chapitre : 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	61 750.00	-4 250.00		

Recettes
 Fonctionnement
 Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7552 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	320 996.00		-20 000.00	-20 000.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	320 996.00		-20 000.00	-20 000.00

Recettes
 Fonctionnement
 Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 040.00	-540.00		
Total Chapitre : 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 040.00	-540.00		
Total Fonctionnement :	487 686.00	-38 210.00	-20 000.00	-20 000.00
Total Recettes :	491 722.00	-38 210.00	-20 000.00	-20 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions susmentionnées.

23 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Mme Pascale FOUCAULT, Conseillère Municipale, expose :

La Commission Economie, finances, administration générale et communication propose au Conseil Municipal de régulariser les crédits inscrits en 2020 ainsi qu'il suit :

Les propositions de crédits en décision modificative sont équilibrées par section, en dépenses et en recettes.

Dépenses

Investissement

Chapitre 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	967 975.00		19 522.00		
Total Chapitre : 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	967 975.00		19 522.00		

Dépenses

Investissement

Chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	10 000.00	30 000.00	-35 000.00	-5 000.00	-5 000.00
Total Chapitre : 020 DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	30 000.00	-35 000.00	-5 000.00	-5 000.00

Dépenses

Investissement

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
21121 GROS TRAVAUX DE VOIRIE EN REGIE	36 000.00	-36 000.00			
21131 AMENAG.ESP.VERTS EN REGIE	20 000.00				
2116 CIMETIERES	2 000.00				
21281 AMENAG.DES OZIERES EN REGIE	20 000.00				
213120 BATIMENTS SCOLAIRES	20 000.00	-20 000.00			
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS		1 200.00			
2131811 TRAVAUX SUR BATIMENTS EN REGIE	14 000.00	-1 800.00			
21451 BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE		3 600.00	-3 600.00		
215331 CABLAGE EN REGIE	10 000.00	-1 000.00			
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	122 000.00	-54 000.00	-3 600.00		

Dépenses

Investissement

Chapitre 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
102296 REPRISE SUR TAXE D'AMENAGEMENT	10 000.00				
Total Chapitre : 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000.00				

Dépenses

Investissement

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
164120 EMPRUNTS CDC	100 500.00				
164121 EMPRUNTS CLF	215 000.00				
164123 EMPRUNTS C.E	252 500.00				
164124 EMPRUNTS C.A	160 500.00				
164125 EMPRUNTS BPMC	85 000.00				
164127 EMPRUNTS BCME	131 000.00			1 000.00	1 000.00
164128 EMPRUNTS BANQUE POSTALE	46 500.00				
16441 OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	240 500.00				
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 231 500.00			1 000.00	1 000.00

Dépenses

Investissement

Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
2031 FRAIS D'ETUDES			4 700.00		
2033 FRAIS D'INSERTION	1 000.00				
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	25 000.00				
Total Chapitre : 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 000.00		4 700.00		

Dépenses

Investissement

Chapitre 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
2046 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	8 982.00				
Total Chapitre : 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 982.00				

Dépenses

Investissement

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
2112 TERRAINS DE VOIRIE	100 000.00				
21120 GROS TRAVAUX DE VOIRIE	176 000.00	13 000.00		-187 500.00	-187 500.00
21124 POSE DE CLOTURES SUR DIVERS TERRAINS	8 500.00				
21125 TRAVAUX DE VOIRIE - ACCESSIBILITE		13 000.00			
2113 TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	40 000.00	-40 000.00			
2115 TERRAINS BATIS		71 000.00			
2118 AUTRES TERRAINS		5 000.00	3 000.00		
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES		20 000.00			
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30 000.00				
2135 INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.			63 550.00		
21451 BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE			9 300.00		
21538 AUTRES RESEAUX	13 000.00				
215780 ACQUISITION DE MATERIEL SERVICES TECHN.	28 000.00				
21816 ACQUISITION ET AMENAGEMENT CHAUDIERE			-63 550.00		
21820 MATERIEL DE TRANSPORT	25 000.00				
21830 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	79 000.00	10 000.00	9 600.00		
21843 AQUISITION D'IMMOBILISATIONS DIVERSES	2 800.00	-1 100.00			
21846 ACQUISITION DE JEUX D'EXTERIEUR	31 500.00				
21849 MOBILIER	10 350.00	-6 300.00	1 110.00		
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 500.00	-1 100.00	140.00		
21885 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 150.00	-4 500.00			
Total Chapitre : 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	615 800.00	79 000.00	23 150.00	-187 500.00	-187 500.00

Dépenses

Investissement

Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS				387 600.00	387 600.00
23121 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS OZIERES		5 500.00	4 000.00	-4 000.00	-4 000.00
23122 AMENAGEMENT ESPACES VERTS	20 000.00		9 200.00	-4 600.00	-4 600.00
231312 TRAVAUX DIVERS DANS ECOLES	150 000.00	-100 000.00			
2313121 TRAVAUX ACCESSIBILITE	100 000.00				
231318 AMÉNAGEMENT YZATIS	590 440.00	15 000.00			
231341 BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE LES BROSSES		1 750.00			
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	10 000.00				
Total Chapitre : 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	870 440.00	-77 750.00	13 200.00	379 000.00	379 000.00
Total Investissement :	3 862 697.00	-22 750.00	21 972.00	187 500.00	187 500.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
60501 CABLAGE INFORMATIQUE EN REGIE	5 000.00	-500.00			
60504 TX ACCESSIBILITE VOIRIE EN REGIE	13 000.00	-13 000.00			
60507 TRAVAUX SÉCURITÉ VOIRIE EN RÉGIE	5 000.00	-5 000.00			
60508 TX MAISON DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES EN REGIE	1 500.00				
60514 AMENAGEMENT ESPACES VERTS EN REGIE	1 000.00				
60518 AMENAGEMENT DES OZIERES EN REGIE	10 000.00		4 000.00	-4 000.00	-4 000.00
60532 TRAVAUX EN REGIE DANS GYMNASES	4 000.00				
60536 TRAVAUX BATIMENT PHOTOVOLTAIQUE EN REGIE		1 800.00	-1 800.00		
60537 AMENAGEMENT LOCAUX JARDINS A LA PREVERT	1 500.00	-900.00			
60538 INSTALLATION HYGIAPHONES DANS LES SERVICES		600.00			
6054 TRAVAUX ECOLES	10 000.00	-10 000.00			
606110 EAU	57 050.00				
606112 ASSAINISSEMENT	28 650.00			-1 000.00	-1 000.00
606120 ELECTRICITE	361 000.00	-20 550.00	25 000.00		
606121 GAZ	209 500.00	-20 950.00			
606181 EMPOISSONNEMENT DES OZIERES	850.00	-850.00			
60621 COMBUSTIBLES	35 000.00				
60622 CARBURANTS	95 000.00	-15 000.00			
60623 ALIMENTATION	24 000.00	-5 000.00		-2 000.00	-2 000.00
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	4 400.00			-1 000.00	-1 000.00

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	32 900.00	12 000.00		3 000.00	3 000.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	69 600.00	-2 500.00	-1 250.00	-6 780.00	-6 780.00
606321 FOURNITURES POUR ENTRETIEN BATIMENTS	52 500.00	-4 050.00		-5 500.00	-5 500.00
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	52 000.00	-6 000.00		-3 000.00	-3 000.00
606331 FOURNITURES POUR ENTRETIEN VOIRIE	5 000.00	-1 500.00			
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	21 120.00	1 250.00		-5 000.00	-5 000.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	16 400.00	-1 590.00		-1 400.00	-1 400.00
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	9 500.00	-2 100.00		-300.00	-300.00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	44 371.00				
60681 PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET D'HYGIENE	4 800.00	30 650.00		13 650.00	13 650.00
60683 FOURNITURES DIVERSES	13 000.00	-4 150.00		-200.00	-200.00
60684 FOURNITURES POUR ACTIVITES MEDIATHEQUE	100.00	-50.00			
606881 PLANTES POUR FLEURISSEMENT	9 600.00	-1 000.00			
606882 PLANTES POUR DECORATION ET MANIFESTATION	800.00				
606883 SAPINS DE NOEL	800.00				
606885 MATERIEL POUR ARROSAGE AUTOMATIQUE	1 000.00	1 000.00			
606886 FOURNITURES POUR CONSEILS	100.00	-50.00			
606887 FOURNITURES DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE	1 245 000.00				
606888 FOURNITURES DIVERSES	17 750.00	-8 650.00		-2 900.00	-2 900.00
61113 CONTRATS DE FRAIS DE SERVICE	2 900.00				
61116 FRAIS DE CONTROLE DES VEHICULES	3 000.00				
61117 CONTROLE DES INSTALLATIONS SPORTIVES	2 700.00			230.00	230.00
6112 CONTRAT D'EXPLOITATION DU RESEAU TELEPHONIQUE	3 500.00				
6115 CONTRAT ASTREINTES A DOMICILE	2 500.00	-2 000.00			
6116 CONTROLE DES INSTALLATIONS LUDIQUES	1 600.00				
6119 CONTRAT FRAIS DE CONTROLE	43 950.00	-450.00			
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	200.00				
6135 LOCATIONS MOBILIERES	50 100.00	-7 500.00		-1 500.00	-1 500.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 200.00				
61521 TERRAINS	72 400.00	560.00		-1 000.00	-1 000.00
615221 ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	52 100.00	16 290.00		800.00	800.00
615231 ENTRETIEN DE VOIRIE	15 000.00	-2 000.00	9 000.00		
615232 ENTRETIEN DE RESEAUX	42 500.00	-1 500.00	3 000.00	-3 300.00	-3 300.00
61524 BOIS ET FORETS	10 000.00	-1 000.00			
61551 MATERIEL ROULANT	88 000.00	-10 000.00			
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	30 450.00	6 950.00		8 970.00	8 970.00
6156 MAINTENANCE	3 000.00				
61560 ENTRETIEN MAINTENANCE CHAUFFAGE ELECTRICITE BATIME	79 000.00	-7 500.00		40 000.00	40 000.00
61562 CONTRAT ENTRETIEN MAINTENANCE MATERIEL	4 600.00	-600.00			
61567 MAINTENANCE LOGICIEL ET INFORMATIQUE	60 000.00	-4 000.00			
6168 AUTRES PRIMES D'ASSURANCES	42 600.00				
617 ETUDES ET RECHERCHES	6 450.00	2 240.00			
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	8 695.00	-1 180.00			
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	33 800.00	1 100.00		-13 300.00	-13 300.00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	14 490.00	-1 590.00		-1 100.00	-1 100.00
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	3 000.00				

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	7 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
6228 DIVERS	1 230.00				
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	7 500.00	-1 000.00		-1 500.00	-1 500.00
6232 FETES ET CEREMONIES	16 090.00	-4 240.00		-1 879.00	-1 879.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	51 830.00	-3 100.00		-3 000.00	-3 000.00
6237 PUBLICATIONS	1 800.00				
6238 DIVERS	2 700.00				
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	81 200.00	-33 500.00		-13 000.00	-13 000.00
6248 DIVERS	900.00	-250.00			
6256 MISSIONS	4 274.00			1 000.00	1 000.00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	19 300.00	-2 000.00		-500.00	-500.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000.00				
62621 FRAIS TELEPHONIQUES	48 000.00	-2 000.00			
62622 FRAIS FLUX DE DONNEES	8 000.00				
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 000.00				
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	25 600.00				
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	650.00	-650.00			
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 700.00	-5 000.00			
62882 ENTREES SPECTACLE CULTURO-PASS	400.00				
62885 ENTREES OFFERTES AUX ELEVES POUR GRAINE DE MAI	500.00	-500.00			
63512 TAXES FONCIERES	40 000.00			3 700.00	3 700.00
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	37 000.00				
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	500.00				
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	54 520.00	-15.00		-3 700.00	-3 700.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 569 220.00	-140 525.00	47 950.00	4 491.00	4 491.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	255 440.00	-39 000.00		68 320.00	68 320.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	39 298.00				
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	114 037.00				
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	5 689 774.00	-80 000.00	-1 231.00	-68 320.00	-68 320.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	118 409.00				
64118 AUTRES INDEMNITES	1 082 747.00			16 700.00	16 700.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	702 714.00	-42 000.00			
64162 EMPLOIS D'AVENIR	10 277.00				
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	202 007.00				
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 106 524.00				

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 829 046.00				
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	35 705.00				
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	111 562.00				
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	22 094.00				
6471 PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU F.N.A.L.	32 748.00				
64731 VERSEES DIRECTEMENT	10 880.00				
6474 VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	90 000.00				
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	18 000.00			-3 000.00	-3 000.00
Total Chapitre : 012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 471 262.00	-161 000.00	-1 231.00	13 700.00	13 700.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 014 ATTENUATION DE PRODUITS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
739115 PRELEVEMENT AU TITRE DE L'ART. 55 LOI SRU		87 321.00			
739223 FDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMM.ET INTERCOM	20 000.00				
Total Chapitre : 014 ATTENUATION DE PRODUITS	20 000.00	87 321.00			

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
022 DEPENSES IMPREVUES	34 181.00	103 738.00	-137 919.00		
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	34 181.00	103 738.00	-137 919.00		

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	595 516.00	-11 832.00	-87 866.00	-16 541.00	-16 541.00
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	595 516.00	-11 832.00	-87 866.00	-16 541.00	-16 541.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
675 VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			21 550.00	-21 550.00	-21 550.00
6761 DIFFERENCE SUR REALISAT.TRANSFEREE EN INV			150 500.00	-150 500.00	-150 500.00
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	325 133.00		416.00		
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	325 133.00		172 466.00	-172 050.00	-172 050.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6521 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	838 141.00	-75 196.00		-8 600.00	-8 600.00
6531 IMDEMNITES	139 035.00				
6533 COTISATIONS DE RETRAITE	7 933.00				
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	4 000.00			20 000.00	20 000.00
6553 SERVICE D'INCENDIE	432 773.00				
6554 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT		32 000.00		-32 000.00	-32 000.00
65548 PARTICIPATION AUX TRAVAUX REALISES PAR LE SDE	183 000.00	-32 000.00		32 000.00	32 000.00
65581 CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES	43 000.00				
657348 AUTRES COMMUNES				1 000.00	1 000.00
657362 CCAS	48 000.00				
65748 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES	361 129.00				
Total Chapitre : 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 057 011.00	-75 196.00		12 400.00	12 400.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	209 500.00			5 000.00	5 000.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-10 100.00				
6615 INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	7 000.00				
6688 AUTRES FRAIS FINANCIERS	1 000.00				
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	207 400.00			5 000.00	5 000.00

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6712 AMENDES FISCALES ET PENALES			3 000.00		
6714 BOURSES ET PRIX	1 500.00	-200.00			
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 500.00				
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200.00		655 792.00		
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 200.00	-200.00	658 792.00		

Dépenses

Fonctionnement

Chapitre 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6815 DAP - PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION. COURANT	10 000.00				
6817 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000.00				
Total Chapitre : 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15 000.00				
Total Fonctionnement :	18 299 923.00	-197 694.00	652 192.00	-153 000.00	-153 000.00
Total Dépenses :	22 162 620.00	-220 444.00	674 164.00	34 500.00	34 500.00

Recettes

Investissement

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	595 516.00	-11 832.00	-87 866.00	-16 541.00	-16 541.00
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	595 516.00	-11 832.00	-87 866.00	-16 541.00	-16 541.00

Recettes

Investissement

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
28031 FRAIS D'ETUDES	29 376.00				
2804132 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	10 282.00				
2804172 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	11 710.00				
2804182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	53 718.00				
28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	13 036.00				
28121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	682.00				
28152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	79.00				
281538 AUTRES RESEAUX	14 340.00				
281571 MATERIEL ROULANT	638.00				
281578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	47 072.00				
28158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	1 935.00				
28181 INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	1 805.00				
28182 MATERIEL DE TRANSPORT	22 066.00				
28183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	48 351.00		416.00		
28184 MOBILIER	33 950.00				
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 093.00				
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	325 133.00		416.00		

Recettes

Investissement

Chapitre 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
10222 F.C.T.V.A.	294 000.00				
10226 TAXE D'AMENAGEMENT	100 000.00				
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	812 535.00	-10 918.00	19 522.00	10 918.00	10 918.00
Total Chapitre : 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 206 535.00	-10 918.00	19 522.00	10 918.00	10 918.00

Recettes

Investissement

Chapitre 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
1341 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	29 000.00				
1342 AMENDES DE POLICE	12 000.00			12 073.00	12 073.00
1348 AUTRES	135 000.00				
1382 REGIONS	4 869.00		89 900.00		
1383 DEPARTEMENTS	42 000.00				
Total Chapitre : 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	222 869.00		89 900.00	12 073.00	12 073.00

Recettes

Investissement

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
16412 EMPRUNTS EN EUROS	1 200 000.00			-19 050.00	-19 050.00
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 200 000.00			-19 050.00	-19 050.00

Recettes

Investissement

Chapitre

21

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
21120 GROS TRAVAUX DE VOIRIE				200 100.00	200 100.00
Total Chapitre : 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				200 100.00	200 100.00

Recettes

Investissement

Chapitre

27

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
276348 AUTRES COMMUNES	13 000.00				
276358 AUTRES GROUPEMENTS	144 205.00				
Total Chapitre : 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	157 205.00				
Total Investissement :	3 707 258.00	-22 750.00	21 972.00	187 500.00	187 500.00

Recettes

Fonctionnement

Chapitre

002

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 043 116.00	-153 726.00	793 292.00	-153 000.00	-153 000.00
Total Chapitre : 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 043 116.00	-153 726.00	793 292.00	-153 000.00	-153 000.00

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 013 ATTENUATION DE CHARGES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	45 000.00				
6459 REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	25 000.00				
Total Chapitre : 013 ATTENUATION DE CHARGES	70 000.00				

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 000.00	-54 000.00	-3 600.00		
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 000.00	-54 000.00	-3 600.00		

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7023 MENUS PRODUITS FORESTIERS	2 000.00				
70311 CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	20 000.00	-2 000.00			
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	1 000.00				
70323 REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	54 000.00				
704 TRAVAUX	500.00				
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	500.00				
70631 A CARACTERE SPORTIF	80 300.00	-24 400.00			
70632 A CARACTERE DE LOISIRS	27 000.00	-2 000.00			
70661 RETRIBUTION DE SERVICES CRECHE	209 500.00	-21 000.00			
70663 RETRIBUTION DE SERVICE SERVICES SOCIAUX		3 600.00			
70671 REDEVANCE DU RESTAURANT SCOLAIRE	410 000.00				
70672 REDEVANCES DU CENTRE DE LOISIRS ET DES ACCUEILS	150 000.00	-25 000.00			
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	1 553 500.00				
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	6 031.00				
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	200.00				
70883 UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES	27 000.00	-6 000.00			

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
70884 VENTE EMPLACEMENTS LUTRIN	400.00				
Total Chapitre : 70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	2 541 931.00	-76 800.00			

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 73 IMPOTS ET TAXES

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 103 429.00	-55 204.00			
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	5 000.00				
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 804 290.00				
73212 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	179 712.00				
73221 FNGIR	8 331.00				
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMM.ET INTERC	170 000.00				
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	3 000.00				
7336 DROITS DE PLACE	3 000.00				
7343 TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	9 700.00				
7368 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	115 000.00				
7381 TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	220 000.00				
Total Chapitre : 73 IMPOTS ET TAXES	11 621 462.00	-55 204.00			

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 050 000.00	-31 152.00			
74123 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	100 000.00	-45 197.00			
74127 DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	80 000.00	3 550.00			
744 DOTATIONS : REGUL EXERCICE ECOULE- FCTVA FONCT	9 900.00				
74712 EMPLOIS D'AVENIR	14 000.00				
74718 AUTRES	252 160.00				
7473 DEPARTEMENTS	30 000.00				
74748 AUTRES COMMUNES	24 500.00				
7477 BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	45 000.00	-10 000.00			
7478 AUTRES ORGANISMES	1 000.00				

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
74781 PARTICIPATION CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	801 360.00	-11 500.00			
74786 PARTICIPATION MSA	27 500.00				
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	15 000.00	735.00			
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	340 000.00	15 700.00			
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	2 400.00				
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 130.00				
Total Chapitre : 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 804 950.00	-77 864.00			

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
752 REVENUS DES IMMEUBLES	25 000.00				
7588 AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	23 200.00				
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	48 200.00				

Recettes

Fonctionnement

Chapitre 76 PRODUITS FINANCIERS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
76233 PAR LEURS BA ET REGIES A SEULE AUTONOMIE FINANCIER	3 300.00				
76238 PAR D'AUTRES TIERS	28 964.00				
Total Chapitre : 76 PRODUITS FINANCIERS	32 264.00				

Recettes
 Fonctionnement
 Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	BUDGET PRIMITIF	DM 1 JUIN	DM 2 SEPTEMBRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		3 900.00			
775 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		153 000.00	-153 000.00		
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	16 000.00	63 000.00	15 500.00		
Total Chapitre : 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000.00	219 900.00	-137 500.00		
Total Fonctionnement :	18 299 923.00	-197 694.00	652 192.00	-153 000.00	-153 000.00
Total Recettes :	22 007 181.00	-220 444.00	674 164.00	34 500.00	34 500.00

M. Michel CLAIRE regrette que les sommes diminuées en juin n'aient pas été remises pour des investissements notamment dans les écoles.

Mme Pascale FOUCAULT répond qu'il ne serait pas honnête d'inscrire des sommes que nous ne serions pas en capacité de consommer.

M. Pascal PERRIN souligne les travaux qui vont s'engager suite à l'appel d'offres évoqué précédemment. Pour engager des travaux, il y a des démarches administratives préalables.

M. Jean-Michel BOURGEOT précise que les travaux dans les écoles sont généralement réalisés durant l'été.

M. Pascal PERRIN ajoute que le programme de rénovation des écoles portera majoritairement sur des changements de fenêtres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 29 Voix Pour et 4 Abstentions (Groupe Redonnons des Couleurs à YZEURE) d'approuver les propositions susmentionnées.

QUESTIONS DIVERSES

- Compétence eau potable

M. Pascal PERRIN informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir la réponse de la Préfète relative à la compétence eau potable.

La lettre sera transmise à tous les élus et le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission urbanisme et développement durable.

- Point sur la crise sanitaire

M. Pascal PERRIN présente l'évolution du taux d'incidence (nombre hebdomadaire de cas de covid-19 pour 100 000 habitants).

Il était de 10 en juillet dans l'Allier, proche de 50 lors du conseil municipal de septembre. Il est actuellement de 522 (805 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et 448 au niveau national).

La situation du département de la Loire est particulièrement préoccupante.

Les 3 hôpitaux de l'Allier accueillent en ce moment 30 patients covid par jour. Au plus fort de la première vague, on est monté à 14.

Il invite tous les élus à passer des messages de prévention autour d'eux. Il salue le travail et le courage des services. Les élus sont destinataires des notes de service organisant la continuité de l'activité des services qui s'adaptent aux évolutions réglementaires, tant les responsables que les agents.

REMERCIEMENTS

M. Pascal PERRIN fait part des remerciements reçus :

- **Suite à diverses aides**

- M. François SANTUZ, président Auvergne-Limousin, ainsi que le président fédéral de la Fédération des Golwing Club de France pour le soutien apporté lors de la fête de la Goldwing qui a eu lieu du 18 au 20 septembre 2020.
- Mmes ROGUES et ROUGEROUX de la Maison d'Assistantes Maternelles – Association « Doux Rêves » pour l'aide au loyer apportée suite à la fermeture lors du confinement lié au Covid.

DATE PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Jeudi 17 décembre 2020
- Jeudi 4 février 2021

- INTERVENTION DU GROUPE MAJORITAIRE

Mme Laëtitia PLANCHE fait l'intervention suivante :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues

C'est dans une période encore fortement troublée que nous tenons notre conseil municipal.

La responsabilité qui nous incombe est d'autant plus grande que la commune représente le premier échelon des institutions de la République, au plus proche de la vie de nos concitoyens.

Nous regrettons que l'école, levier de la construction citoyenne de nos enfants soit la cible de l'obscurantisme. Il est alors d'autant plus crucial de donner les armes de l'exercice démocratique à nos jeunes, y compris en dehors de l'école.

Aussi, malgré les contraintes de tous ordres, les élections des représentants des écoles au conseil municipal d'enfants et de jeunes se sont déroulées et l'installation du CMEJ devrait avoir lieu dès que possible.

La continuité des actions réalisées par les jeunes de la précédente mandature sera assurée pour que leur travail ne soit pas englouti par la période Covid.

Toujours en direction de notre avenir et centrée sur nos jeunes, l'opération mille arbres – mille enfants était programmée dès ce mois de novembre. A la campagne indispensable d'abattage d'arbres, due à la sécheresse, aux aléas climatiques, à la fragilisation des essences, succède un vaste plan de revégétalisation de notre commune. De la plantation de hauts jets au repeuplement naturel, toute une palette d'actions se décline sur plusieurs années dans un plan ambitieux et adapté aux enjeux que sont ceux de notre territoire. S'inscrivant dans l'avenir, quoi de plus légitime que d'y associer la jeunesse de nos écoles, dans un parrainage un arbre – un enfant. Celui-ci lui donnera son nom, le verra grandir, s'épanouir. Toutefois, les conditions sanitaires ne nous permettent pas de maintenir cette première saison dès cet automne. Cette opération est juste ajournée au printemps, si le contexte de crise nous l'autorise.

Comme vous pouvez le constater quotidiennement, les travaux pour l'avenir et le développement de notre commune progressent.

En ce qui concerne le Parc Sainte Catherine, le projet de construction des 42 logements sociaux est en voie de concrétisation. Une démarche est engagée pour la nomination des 3 premières rues en mettant en valeur des personnalités liées à notre commune et l'équilibre naturel entre les genres. La construction de cette Zac a été possible grâce à notre politique de développement foncier et au Plan Local d'Urbanisme que nous avons élaborés, outil de notre politique municipale que nous souhaitons conserver.

La crèche à Yzatis ouvrira en janvier avec des locaux adaptés et une augmentation du nombre de places comme nous nous y étions engagés.

Les travaux de la gendarmerie vont débuter avec un carnet de commandes de près d'un million d'euros pour les entreprises de notre territoire.

Afin de soutenir les petits commerçants encore durement touchés par le confinement, nous appuierons, en lien avec la communauté d'agglomération, toutes initiatives leur permettant de maintenir une activité.

Face au contexte qui de nouveau se complexifie, nous profitons pour remercier par avance, les agents des services qui seront à pied d'œuvre, dévoués, une fois encore, pour assurer avec un maximum de sécurité, l'ensemble de leurs missions auprès des Yzeuriennes et Yzeuriens. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

